

C.R.I.C. N° 66 (2015-2016)

3e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2015-2016

COMPTE RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'agriculture et du tourisme

Lundi 14 décembre 2015

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées</i>	1
<i>Auditions</i>	1
<i>La filière bois</i>	1
<i>Désignation d'un corapporteur</i>	1
<i>Audition de M. Petit, Vice-président de l'ASBL Nature, Terres et Forêts (NTF)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Petit, Vice-président de l'ASBL Nature, Terres et Forêts (NTF), Mme la Présidente.....	1
<i>Audition de MM. Blerot, Marchal et Auquière, Inspecteur général, Directeur a.i. de la Direction des Ressources forestières et Attaché à la Direction des Ressources forestières du DNF</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Blerot, Inspecteur général du DNF.....	6
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, MM. Courard, Arens, Desquesnes, Evrard, M. le Président, M. Mouyard, M. Petit, Vice-président de l'ASBL Nature, Terres et Forêts (NTF), M. Blerot, Inspecteur général du DNF, M. Marchal, Directeur a.i. de la Direction des Ressources forestières du DNF.....	10
<i>Interpellations et questions orales</i>	22
<i>Question orale de M. Dodrimont à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la nouvelle cartographie des maisons du tourisme en Province de Liège » ;</i>	
<i>Question orale de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'obligation éventuelle de financement complémentaire des maisons du tourisme par les communes » ;</i>	
<i>Question orale de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la fusion des maisons du tourisme et les règles transitoires établies pour l'année 2016 »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Dodrimont, M. Evrard, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....	22

Question orale de Mme Morreale à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'accessibilité des attractions touristiques aux personnes à mobilité réduite »

Intervenants : M. le Président, Mme Morreale, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 24

Question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les offices du tourisme mobiles »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....25

Question orale de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les difficultés rencontrées par les amateurs de motocross pour exercer leur sport »

Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 26

Question orale de M. Lecerf à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'installation d'éclairage LED dans les infrastructures sportives »

Intervenants : M. le Président, M. Lecerf, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 27

Question orale de M. Dodrimont à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'application du plan Piscine » ;

Question orale de M. Dodrimont à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le suivi du développement des piscines conteneurs » ;

Question orale de M. Sampaoli à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le plan Piscine »

Intervenants : M. le Président, M. Sampaoli, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....28

Question orale de M. Courard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la gestion des chasses par le Département de la Nature et des Forêts (DNF) »

Intervenants : M. le Président, M. Courard, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 31

Question orale de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la rigidité des règles d'octroi des aides à l'investissement en agriculture »

Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 32

Question orale de Mme Ryckmans à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les suites de l'annulation du remembrement d'Orp-Jauche »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....33

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les compensations pour le secteur agricole suite à la redevance kilométrique »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....34

Reprise de la séance..... 35

Interpellations et questions orales (Suite)..... 35

Question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le Plan wallon de développement rural »

Intervenants : M. le Président, M. Prévot, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....35

Question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'ouverture du marché de la viande canadienne à 19 pays de l'Union européenne »

Intervenants : M. le Président, M. Prévot, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....36

Question orale de M. Hazée à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les services postaux et bancaires dans les communes rurales »

Intervenants : M. le Président, M. Hazée, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 37

Question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les attestations de conformité des infrastructures de stockage d'effluents d'élevage »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....38

Question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la simplification administrative en matière agricole »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....39

Question orale de M. Crucke à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les relations entre la Fédération de l'Industrie Alimentaire (FEVIA) et le monde de l'agriculture »

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 40

Question orale de M. Crucke à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la politique foncière de la Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 41

Organisation des travaux (Suite)..... 42

Interpellations et questions orales retirées..... 42

Liste des intervenants..... 43

Abréviations courantes..... 44

COMMISSION DE L'AGRICULTURE ET DU TOURISME

Présidence de M. Bellot, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 10 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ? Personne. Merci.

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées

M. le Président. - Les questions orales ou interpellation(s) de :

- M. Courard, sur « la grippe aviaire » ;
- Mme Moinnet, sur « le développement des marchés de produits locaux » à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sont transformées en questions écrites.

AUDITIONS

LA FILIÈRE BOIS

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les auditions sur la filière bois.

Nous recevons aujourd'hui M. Petit, Vice-président de l'ASBL Nature, Terres et Forêts, M. Blerot, Inspecteur général du DNF et M. Marchal, Directeur a.i. de la Direction des Ressources forestières du DNF.

Comme le rapporteur est absent, nous devons désigner un corapporteur.

Désignation d'un corapporteur

M. le Président. - M. Evrard est désigné en qualité de corapporteur à l'unanimité des membres.

Audition de M. Petit, Vice-président de l'ASBL Nature, Terres et Forêts (NTF)

M. le Président. - La parole est à M. Petit.

M. Petit, Vice-président de l'ASBL Nature, Terres et Forêts (NTF). - Je voudrais tout d'abord vous remercier de recevoir un représentant de l'ASBL NTF – Nature, Terres et Forêts – qui est le principal, et le seul d'ailleurs, syndicat représentatif des propriétaires ruraux de Wallonie, incluant les propriétaires forestiers.

Je viens à titre de Vice-président de cette association, mais sachez que je suis également président de la Fédération nationale des experts forestiers et je pratique l'expertise forestière depuis 30 ans. À ce titre, j'ai un regard qui n'est pas uniquement vu de l'intérieur de la forêt, mais qui est aussi extérieur, puisque je travaille dans un grand nombre de propriétés forestières privées de toute la Wallonie, mais également d'autres régions limitrophes.

Je vous parlerai d'abord très brièvement de l'importance de la forêt privée dans la production forestière wallonne, de l'évolution du marché des bois sur pied et de la rentabilité de la forêt. Ensuite, j'évoquerai quelques problématiques actuelles, à savoir : pourquoi récolte-t-on les résineux plus jeunes dans le privé et pourquoi récolte-t-on plus que l'accroissement annuel pour les résineux ?

À l'inverse, pourquoi les propriétaires privés récoltent-ils moins de feuillus que l'accroissement annuel ? Pourquoi les propriétaires privés ne replantent-ils pas toujours ? Quels sont les risques encourus ? Enfin, quelles solutions envisager à tous ces problèmes ?

Je terminerai par une très brève conclusion.

Pour vous donner une idée, la forêt privée représente 276 300 hectares de forêt en Wallonie, donc 51,6 %, un peu plus de la moitié de la superficie forestière productive wallonne.

Le nombre de propriétaires forestiers privés est estimé à près de 90 000, avec une répartition très hétérogène dans les types de surfaces. Les propriétaires de surfaces inférieures à 5 hectares représentent 91 % de ce nombre, donc plus de 80 000 propriétaires, et 25 % de la surface totale.

À l'inverse, les grandes surfaces, les grandes propriétés de plus de 100 hectares, représentent moins de 1 % de ce nombre, mais 27 % de la surface.

Sur une récolte totale de bois de 4,1 millions de mètres cubes annuellement en Wallonie, les propriétaires privés génèrent 2,3 millions de mètres cubes, soit 56 % de la récolte de bois qui est faite en Région wallonne, d'où l'importance de la forêt privée. Une grande partie de cette récolte est issue de peuplements de résineux avec 2 millions de mètres cubes, à savoir 87 % de la récolte. Au niveau de l'emploi, on estime que – l'emploi étant d'environ 19 000 personnes dans la filière forestière wallonne – en faisant une règle de trois, on arrive à un peu près à 10 000 emplois générés par les ventes de bois dans le domaine privé.

Il faut savoir aussi que 45 000 hectares de la forêt privée sont situés dans les sites Natura 2000, des sites d'intérêt biologique, reconnus comme très importants. Plusieurs centaines d'hectares dans des projets LIFE et la certification PEFC se fait progressivement aussi dans les forêts privées, peut-être moins vite que dans la forêt publique pour des raisons spécifiques, et c'est une garantie de la qualité de la production.

Un point important à savoir est que le taux de prélèvement par rapport à l'accroissement dans les forêts privées – c'est-à-dire : que récolte-t-on par rapport à ce que la forêt produit ? – on ne récolte que moins de la moitié du volume produit en peuplement feuillu et à l'inverse, 149 %, à savoir une fois et demie cet accroissement dans les peuplements résineux. Il y a une distorsion, une anomalie flagrante, dont je vais vous parler, cela sera l'objet de mon exposé. Retenez : la moitié seulement de l'accroissement prélevé en feuillu et une fois et demi l'accroissement en peuplements résineux. Cela pose des problèmes et les conséquences peuvent être potentiellement inquiétantes ; notamment pour l'industrie, je vais vous en parler.

D'abord, une petite perspective pour expliquer l'évolution du marché des bois sur pieds et la rentabilité de la forêt. Quand on examine une période longue, l'évolution du marché des bois – donc les prix auxquels on vend les bois sur pied en forêt – ne bouge pas beaucoup, surtout si l'on ramène cela en euros constants ; c'est-à-dire, si l'on y intègre l'aspect inflation. C'est très décevant, surtout pour les essences feuillues et en particulier pour le hêtre. J'ai repris, ici, un petit graphique paru dans la revue *Forêt Wallonne*, il y a environ un an, qui vous montre entre 1960 et 2015 l'évolution mais ramenée en euros constants – je vais

indiquer pour que vous le voyiez avec la petite flèche. Par exemple, pour le chêne, les chênes de grosses dimensions, plus de deux mètres de circonférence, on a eu une montée en 1973-1974, ainsi que début des années 80 et ensuite une érosion progressive du prix de vente. Le même phénomène également pour le hêtre, encore plus marqué et pour l'épicéa, il y a une petite reprise depuis un an ou deux, mais cela n'est pas très brillant. Cela, c'était pour vous donner une considération économique de l'évolution des prix des bois sur pieds – pour un propriétaire, c'est le prix qu'il reçoit quand il vend des arbres à un exploitant.

En matière de rentabilité, pour les peuplements feuillus, elle est relativement faible, parce qu'un feuillu pousse plus lentement que du résineux, les prix de vente sont relativement bas et les coûts de production sont élevés. Pour les peuplements de résineux, on tourne entre deux et trois pour cent en moyenne. Des chiffres sont parfois cités dans la presse ou dans des études où l'on vous parle de rentabilité supérieure à 3 %, mais je suis très prudent à ce sujet ; c'est souvent le résultat de calculs théoriques avec des hypothèses où tout fonctionne bien, c'est-à-dire pas de maladie, pas de chablis, pas d'incident climatique lié au vent ou à la neige, pas de regarnissage, pas de protection contre le gibier.

Pour un financier professionnel, qu'est-ce que cela veut dire si l'on parle d'un investissement forestier à un banquier ou un assureur ? C'est leur dire : « Vous devez payer 4 000 euros par hectare pour acheter un fond de bois, c'est-à-dire le sol nu, et payer ensuite environ 3 000 euros pour y effectuer une plantation », donc un investissement de l'ordre de 7 000 euros par hectare – et je suis ici prudent – attendre 30 ans pour pouvoir rentrer le premier euro de produits de coupe d'éclaircie – parce que les arbres ne délivrent pas de produits vendables avant une trentaine d'années – et la véritable quintessence de ces revenus, les arbres à maturité pour les résineux après 50 ou 60 ans, et pour des feuillus, on parle de plus de 100 ans, 120-150 ans. Pour eux, cela n'est pas acceptable. Surtout avec tous les risques quand on leur parle des facteurs de risque et la longueur et la durée de la période de production.

Si l'on veut être tout à fait complet, je dirais qu'investir sur 5 ou 10 hectares, cela n'est pas suffisant pour quelqu'un qui serait vraiment un investisseur, un spéculateur. Il faudrait lui dire : « Vous devez avoir peut-être 50 ou 100 hectares pour pouvoir avoir une taille critique pour commercialiser aisément vos bois et faire des travaux à des coûts économiquement acceptables. De véritables financiers reculent mais les propriétaires sont là avec leurs forêts, et ils doivent faire un maximum pour assurer une rentabilité.

Je voudrais quand même signaler des points positifs, c'est – là je retire mon chapeau et je remercie le pouvoir politique qui l'a décidé – la réduction des droits de succession et de donation, qui a eu un effet tout à fait

intéressant sur la forêt et qui permettait d'alléger des charges sur un rendement qui n'est, comme je vous l'ai montré, pas très rentable, surtout que c'est souvent une production qui passe plusieurs générations, deux, trois, parfois quatre générations.

Le statut des groupements forestiers a également eu un effet favorable, pas sur la rentabilité, mais sur le maintien de l'entité de gestion d'une taille suffisante pour éviter un morcellement de la propriété.

Pourquoi récolte-t-on les résineux plus jeunes dans le privé et pourquoi récolte-t-on plus que l'accroissement annuel pour les résineux ? D'abord parce que les propriétaires ne veulent pas laisser un capital à risque trop important sur pied et ainsi exposé aux aléas de la nature, aux tempêtes. Dès que l'on voit un gros capital, plutôt que de frémir chaque fois qu'il y a un coup de vent, on préfère réaliser, du moins certains. Lorsque la conjoncture est bonne, ou paraît bonne aux propriétaires qui trouvent que le prix est bien et ne sera sans doute pas meilleur, ils coupent, parfois un peu tôt, en résineux.

Vu la hausse du prix des bois de dimensions moyennes – il faut savoir que nous avons eu ces dernières années une hausse plus importante dans les bois de dimensions moyennes – c'est plus intéressant de récolter des bois quand ils sont... anciennement on récoltait au-delà de 120 ou 150 centimètres de circonférence, maintenant on peut le faire plus tôt, avec déjà des prix satisfaisants.

Pour de nombreux propriétaires, leur capital de bois sur pied est une forme d'épargne, qu'ils décident aussi de réaliser à un moment de leur vie qui ne correspond peut-être pas forcément à la maturité optimale, mais quand ils rencontrent un besoin financier : un départ à la retraite, une maladie, une acquisition immobilière, c'est une caisse d'épargne.

En cas de vente immobilière d'une forêt, il faut savoir aussi qu'il vaut mieux réaliser des arbres d'âge moyen ou vieux, dont le volume et la valeur unitaire n'augmenteront plus guère, afin d'éviter des droits d'enregistrement pour l'acquéreur, parce qu'il ne récupérera pas ces frais. Il vaut mieux que le vendeur les coupe lui-même et parfois un peu trop jeunes.

Dans une structure forestière résineuse très morcelée, comme c'est le cas en Ardenne, les propriétaires sont parfois contraints de couper des parcelles joignant des coupes rases faites chez leurs voisins, afin que les peuplements qui se retrouvent brusquement exposés ne tombent pas en chablis. C'est le cas pour les épicéas principalement. Des surfaces non négligeables de résineux ont été supprimées pour faire place à des projets LIFE, en coupant ces arbres plus tôt que leur maturité économique, mais dans des perspectives purement écologiques et n'ayant aucun

rapport avec la maturité économique ou dans le cadre de sites Natura 2000.

Pourquoi les propriétaires privés, à l'inverse, ne récoltent-ils pas assez de feuillus ? – je vous ai dit tout à l'heure que 48 % de l'accroissement seulement étaient récoltés en feuillus – Parce qu'à l'inverse du résineux, le cycle de production des feuillus est nettement plus long, et beaucoup de propriétaires surestiment même cette durée en postposant sans cesse la récolte finale, ils ne connaissent pas toujours bien l'optimum économique.

Ce sont des questions que l'on me pose régulièrement : quand mes chênes ou mes hêtres seront-ils mûrs ? Beaucoup de propriétaires ne le savent pas et il n'est pas toujours facile de répondre à cette question.

Les prix de vente, comme je vous l'ai montré tout à l'heure dans le graphique, n'ont pas évolué de manière satisfaisante, ce qui n'incite pas les propriétaires à vendre leur bois feuillu, du moins pour les plus vieux, en coupe de réalisation. Il est évident que vendre maintenant des hêtres à 50 euros le mètre cube, personne n'a envie de vendre à ce prix-là, quand on sait qu'il y a 15 ans d'ici cela se vendait à 200 ou 250 euros le mètre cube. Il n'y a pas photo.

Pour les plus petits propriétaires de surfaces d'un, deux ou trois hectares, il est plus difficile aussi de vendre des petits lots de feuillus. C'est plus compliqué que la même chose sur une même surface en résineux.

Il y a aussi un phénomène un peu psychologique d'attachement au vieux bois. Beaucoup de propriétaires aiment voir de beaux vieux chênes. Mais je crois que c'est ainsi dans toute l'opinion publique, ce n'est pas propre aux propriétaires, mais spécialement aux propriétaires. Quand on a de beaux vieux arbres, cela fait plus mal au cœur de couper cela que de couper de gros épicéas.

Pourquoi les propriétaires privés ne replantent-ils pas toujours ? Parce que beaucoup craignent de se lancer dans des investissements à très long terme dont le succès n'est pas toujours garanti. Les coûts de reboisement deviennent de plus en plus élevés et la rentabilité des investissements forestiers s'en trouve diminuée.

Dans certaines régions, on a de gros problèmes avec la surdensité de gibier qui rend les boisements très difficiles, très incertains, ou qui nécessitent des mesures de protection dont le coût est prohibitif, impayable, et rend la rentabilité totalement nulle, voire négative. C'est un réel problème, surtout dans les régions où il y a des cervidés.

Parfois, c'est aussi un manque de vision à long terme de certains propriétaires qui ne se soucient pas de l'avenir de leur propriété ou qui ne se rendent pas compte que ne pas reboiser ou régénérer réduira la valeur de leur bien à terme.

Il y a aussi l'effet des contraintes sans cesse croissantes suite à des réglementations, comme Natura 2000 qui ne permet pas de replanter ce que l'on veut, comme on veut. On ne peut pas, par exemple, replanter d'essence résineuse ou des feuillus exotiques, comme du chêne d'Amérique, dans des zones de feuillus. Et il n'y plus de possibilité de replanter des résineux à moins de 12 mètres de part et d'autre des cours d'eau. Rien que cette dernière mesure représente environ 1 000 hectares de surfaces perdues pour les résineux, cela a été chiffré.

Quant à la soustraction à la production forestière des zones de projets LIFE : je n'ai pas de chiffre exact à vous donner, mais c'est aussi une des causes pour lesquelles on ne replante pas toujours.

Je parle peut-être un peu vite, mais comme je n'ai que 20 minutes, je dois pouvoir vous exposer un maximum de choses. Si je vais trop vite, dites-le-moi.

Quels sont les risques encourus ? Sur le plan quantitatif, un épuisement progressif de la ressource résineuse, avec un risque sérieux pour l'approvisionnement des industries transformatrices, principalement les scieries de résineux, mais aussi pour toute la filière économique du bois. Je ne développerai pas plus ce point-là, parce que vous avez eu un premier exposé par Emmanuel Defays qui vous a longuement parlé de cette problématique et je ne vais pas faire de redite.

Sur le plan qualitatif, une diminution progressive de la production de bois de qualité – c'est important, ce n'est pas tout de produire du bois, mais il faut veiller à produire du bois de qualité – suite à la démotivation de certains propriétaires à investir dans ces travaux qui coûtent relativement cher.

J'insiste sur la production de bois de qualité. C'est important, parce que personne ne peut dire à quel prix se vendront dans 40, 50 ou 60 ans, les bois que nous plantons aujourd'hui. Une chose est certaine et se voit depuis la nuit des temps : du bois de qualité se vend toujours mieux que du bois de mauvaise qualité. C'est comme cela dans tous les domaines d'activité, mais le bois n'échappe pas à la règle.

Sur le plan écologique, il existe un risque de diminution de la biodiversité de nos forêts par l'abandon de pratiques sylvicoles qui favorisent cette biodiversité. Il faut savoir que la forêt ne pousse pas toute seule. Oui, les arbres poussent grâce à la pluie et au soleil, mais il faut la main du forestier. Mes voisins et moi sommes bien placés pour le dire : toutes les forêts que nous connaissons actuellement en Belgique sont des forêts issues du travail de la main de l'homme, ce ne sont pas des forêts qui ont poussé naturellement ou spontanément.

La biodiversité peut être induite – c'est un sujet très à la mode et important – grâce à l'intervention des forestiers, que ce soit dans le public ou dans le privé, par exemple des éclaircies fortes, des plantations d'essences mélangées, une irrégularisation des peuplements. Cela veut dire essayer d'avoir des peuplements d'âges différents, c'est plus résistant aux tempêtes, c'est plus joli et c'est mieux du point de vue écologique.

Enfin, sur le plan de l'emploi, le risque aussi est une diminution progressive et insidieuse de l'emploi, de la filière. Cela ne se fera pas du jour au lendemain, mais si dans 20 ou 30 ans, on produit moins de bois, automatiquement il y aura une diminution de tous les emplois liés à l'exploitation forestière : 19 000 emplois pour la filière wallonne, 10 000 emplois rien que pour les forêts privées.

Sur le plan touristique aussi, il y a un manque progressif d'attractivité de nos forêts par suite du manque d'entretien et de suivi. Cela paraît peut-être anodin, mais je vais vous citer une petite anecdote. Quand j'étais étudiant à Louvain, notre professeur d'économie forestière – qui était le prédécesseur de M. Blerot – M. Émile Clicheroux, qui était le directeur général de l'administration, nous racontait la petite anecdote suivante. En forêt de Soignes, au XIXe siècle, il y avait une mouvance d'amoureux de la nature, ce que l'on pouvait appeler les préécologistes à l'époque, qui trouvaient que ce n'était pas bien de travailler dans les bois et qui disaient : « Laissez-nous un canton sans que vous ne fassiez plus rien du tout ». On a laissé un canton, qui s'est d'ailleurs appelé le canton pittoresque, dans lequel les forestiers n'intervenaient plus pendant des années et des années. Que se passait-il ? On a constaté – c'est lui-même qui nous expliquait cela – qu'à la longue, les gens n'allaient plus s'y promener, il y avait des chablis, des arbres renversés au travers des chemins, et cetera. Cela n'avait plus beaucoup de présentation, contrairement au reste de la forêt de Soignes qui était bien géré. C'est pour vous dire que même sur les plans touristique et esthétique, l'entretien d'une forêt est important.

Quelle solution envisager à ces problèmes ? D'abord, mieux informer les propriétaires sur cette situation que je viens de vous décrire et sur les risques engendrés par cette situation. Faire connaître aux propriétaires les structures à leur disposition pour les aider sur le plan technique ou législatif. Beaucoup de propriétaires connaissent déjà les principales associations, mais tous ne les connaissent pas encore. Il y a NTF, puisque je parle en leur nom ; la Société royale forestière de Belgique, la SRFB, les experts forestiers qui sont les professionnels, que je représente aussi, qui sont des indépendants qui peuvent aider les propriétaires à les conseiller à gérer leur forêt. Il y a aussi, très important, la cellule d'appui à la petite propriété forestière, excellente initiative qui a été mise sur pied dans le cadre

de l'Office économique wallon du bois, je ne peux que saluer au passage cette mise sur pied des cellules.

Quant à être attentif aux nouvelles mesures législatives environnementales, je m'adresse au monde politique en disant : n'allez pas trop loin, évitez des législations trop contraignantes qui découragent les propriétaires privés. Par exemple, avec trop de contraintes, que risque-t-il de se passer ? Les gens ne voudront plus rien faire, ils se désintéresseront de leur forêt. C'est un réel problème, je le vois quasiment tous les jours. Énormément de propriétaires sont concernés par ces mesures. Souvent, ils jettent d'abord les bras au ciel puis ils laissent tomber les bras et ils ne veulent plus rien faire. Ce sont des choses très importantes.

Il faudrait par exemple pouvoir convertir des chênaies de substitution dans des sites Natura 2000. Il faudrait pouvoir boiser des taillis sans valeur par éventuellement des résineux en mélange. Tout cela doit être réfléchi.

Il faudrait aussi poursuivre les efforts de recherche et de sélection de graines. Il y a huit jours, nous avons fêté les 20 ans du Comptoir des graines à Marche. C'est une excellente initiative de la Région wallonne qui permet de produire des plans forestiers de bonne qualité génétique, donc des arbres qui vont être de bonne qualité et de bonne conformité, mais aussi qui vont être productifs.

Il faut aussi améliorer l'équilibre forêt-gibier, c'est très important. Dans beaucoup d'endroits, la régénération de la forêt est très coûteuse à cause de la surdensité. Il faut donc pouvoir régler cela, la chasse doit être exercée, mais de manière tout à fait professionnelle, en veillant, d'un commun accord avec les forestiers, pour que cet équilibre permette une régénération avec succès de la forêt, soit par des régénérations naturelles, soit par des régénérations artificielles. Ceci sans devoir placer des protections sur les plantes ; ce qui coûte très cher, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, et qui hypothèque la rentabilité des boisements. Dans certaines régions, actuellement, c'est impossible, mais je pense que la situation s'améliore.

Je voudrais aussi citer, dans les solutions que je préconise, le fait de favoriser des mesures qui visent à regrouper les petites parcelles pour la vente de bois. C'est déjà le cas avec les ventes groupées organisées par la cellule d'appui à la petite forêt privée. Il faut éventuellement envisager une restructuration foncière à l'amiable de propriétés, un peu ce que l'on a fait avec le remembrement agricole, mais de manière libre, pas de manière contraignante et utiliser l'outil groupement forestier pour inciter, éventuellement, des petits propriétaires à constituer des entités de tailles plus importantes pour la gestion de leurs forêts.

Last but not least : stimuler l'esprit d'entreprendre est très important. Il faut que les propriétaires forestiers

prennent vraiment à cœur leur rôle d'entrepreneur du monde rural. Ils sont créateurs d'emploi local et fournisseurs de matières premières renouvelables. Ce sont des choses importantes. C'est de l'emploi, de la matière renouvelable. Il est très important de stimuler l'esprit d'entreprendre des propriétaires et c'est parfois aussi le rôle de leur conseiller, de leur gestionnaire, de le faire parfois à leur place. Il faut organiser des formations à la gestion, il faut octroyer. Mais M. le Ministre Collin nous a annoncé l'octroi d'aide pour la plantation. Comme je vous l'ai expliqué, je suis un farouche défenseur de cela et j'étais un peu triste qu'en 2008, cela ait été abandonné. Mais l'aide à la plantation est une des clés de voûte de la rentabilité, car si au lieu de payer 3 000 euros par hectare au départ, cela ne vous en coûte plus que 1 500 ou 2 000 – je ne sais pas à combien s'élèveront les subventions – cela change tout au niveau de la rentabilité du placement forestier, de l'investissement pour le propriétaire privé.

Éventuellement, des mesures fiscales pourraient être attrayantes pour ceux qui osent investir en forêt. J'imagine – c'est à réfléchir – des déductibilités fiscales pour l'investissement, pourquoi pas ? Cela se fait, par exemple, pour les investissements en économie d'énergie. Pourquoi ne le ferait-on pas pour les gens qui plantent et qui produisent de la matière, qui elle-même va fixer le CO₂ ? Je suis d'accord que l'on taxe les pollueurs, mais pourquoi ne détaxerait-on pas ceux qui veulent l'inverse, ceux qui ont un rôle de purificateur de l'air que nous respirons ?

Il faudrait peut-être intéresser des sociétés privées dans des subventions de projets de reboisement, moyennant des avantages fiscaux à définir. Ce sont des idées, mais cela doit être réfléchi. Je suis certain que c'est quelque chose qui ne coûterait pas tellement cher à la société, mais qui stimulerait les propriétaires.

Rémunérer les services non marchands rendus par les forêts à la collectivité, comme la capture de CO₂, je viens d'en parler, pour ceux qui produisent beaucoup de bois et ceux qui assurent une gestion dynamique de leurs forêts : les aspects touristiques, esthétiques et paysagers.

Informé le grand public, je pense que c'est aussi une mesure corolaire qui doit être prise, parce que trop souvent, il ne connaît pas ce qu'il se fait en forêt. Je l'ai encore lu dernièrement dans une étude : on ne communique pas suffisamment dans le domaine forestier, du moins dans le domaine des producteurs forestiers et les gens sont trop vite émus de voir que l'on récolte des arbres, même dans une forêt très bien gérée.

À partir du moment où l'on voit une tronçonneuse ou une machine dans un bois, les gens sont scandalisés, alors que c'est quelque chose de tout à fait normal et, en général, dans des cadres de bonne gestion, tout cela est suivi de plantations, les arbres grossissent. Les gens pensent que la forêt est comme un bâtiment figé, comme

une cathédrale avec des colonnes. Non, c'est quelque chose de vivant. Comme je le dis toujours, cela fait rire mes clients, quand je leur dis : « Il faut couper, vous ne savez pas empêcher les arbres de grossir, donc il faut récolter l'accroissement, n'ayez pas peur ».

En conclusion, je dirais que le meilleur garant de la pérennité de la forêt, c'est sa rentabilité. Une forêt productive, c'est une forêt rentable, cela présente un intérêt pour les propriétaires, c'est une stimulation de la filière et de l'emploi, c'est plus de fixation du CO₂ et donc un effet favorable sur le climat, à petite échelle pour la Région Wallonne. Mais si on le fait comme cela dans le monde entier, on va changer les choses, un rôle social accru, un rôle écologique préservé.

Si l'on veut assurer ces objectifs, il nous faut avoir une véritable politique forestière volontariste et ambitieuse, stimulant production et rentabilité, dans le respect de la biodiversité et des règles environnementales axées autant sur le secteur public que privé. Je vous remercie pour votre attention.

(Mme Moinnet, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Mme la Présidente. - Avant de laisser la parole à M. Blerot, je voudrais excuser l'absence momentanée de notre Président, M. Bellot, qui participe actuellement aux travaux de la Commission des poursuites de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui se tient dans une de nos salles concernant les poursuites à charge d'un membre du Parlement.

*Audition de MM. Blerot, Marchal et Auquière,
Inspecteur général, Directeur a.i. de la Direction des
Ressources forestières et Attaché à la Direction des
Ressources forestières du DNF*

Mme la Présidente. - La parole est à M. Blerot.

M. Blerot, Inspecteur général du DNF. - Ce que je vous propose, c'est de pouvoir répondre, après la lecture de toutes les discussions que vous avez pu avoir jusqu'à aujourd'hui, à un certain nombre de questions que vous vous êtes posées.

J'examinerai quatre questions. La première est l'alimentation de la filière bois au cours des trente prochaines années. Quel approvisionnement la forêt wallonne peut-elle assurer ?

La deuxième question porte sur les moyens de compenser les moindres délivrances en épicéa. Quelles sont les solutions qui existent aujourd'hui ?

La troisième question concerne la problématique de la résilience de notre forêt, voir si nos forêts sont capables de résister à des changements climatiques, notamment.

La quatrième question, que j'ai pu voir dans chacun des exposés, c'est la question que vous vous posez par rapport à Pro Silva.

Par rapport à l'alimentation de la filière bois, vous avez déjà eu – et je vais passer très rapidement sur ces diapositives – des exposés qui démontrent une augmentation importante de la surface forestière feuillue et une réduction conséquente et importante de la surface forestière résineuse. Malgré tout, quand on examine les volumes sur pied, ce que l'on voit depuis 1980, notamment en feuillus, c'est qu'il y a une augmentation de la surface, mais ce sont des peuplements encore jeunes et qui ne sont pas rentrés encore dans l'inventaire. On voit que l'on est passé de 41 millions de mètres cubes à 61 millions de mètres cubes, pour les feuillus. Pour les résineux, malgré la réduction importante des surfaces, on est passé de 45 millions à 58 millions de mètres cubes de bois sur pied. On voit que, pour l'ensemble de la forêt wallonne, depuis 1980, on a une augmentation de 34 millions de mètres cubes sur pied. Cela veut dire que si l'on estimait, à un moment donné, que les volumes que nous avons en 1980 étaient des volumes suffisants, on se rend compte que l'on a potentiellement la possibilité de prélever 34 millions de mètres cubes, en plus de l'accroissement.

Quant aux accroissements et prélèvements, je vous rappelle simplement ce que vous avez entendu dans les exposés antérieurs. En chêne on prélève maximum 63 % de l'accroissement, en hêtre, on est à 95 % et pour l'ensemble feuillu à 69 %. Par contre, au niveau de l'épicéa, on est en moyenne à 133 %, et à 123 % pour l'ensemble des résineux.

Voilà, pour moi, les trois graphiques les plus importants pour voir ce qu'il peut se passer dans les trente prochaines années. Si l'on examine la hêtraie, vous savez que les peuplements feuillus, nous ne connaissons pas l'âge, mais nous connaissons les dimensions par classe, les nombres de bois par classe de diamètre. Si l'on fait une représentation de ce nombre de bois par classe de circonférence, on a, vous voyez, en abscisses, vous avez des circonférences de 20 à 39 centimètres, de 40 à 59 centimètres de circonférence, et ainsi de suite.

C'est par classe de 20 centimètres. On est, ici, de 220 jusqu'à 239 centimètres de circonférence.

On peut exprimer cela par rapport à une surface terrière ; ce qui équivaut pratiquement à des classes d'âge ; ce qui facilite la compréhension de ce qu'il y a comme potentiel au niveau de la hêtraie et de la chénaie. Chaque catégorie de circonférence, c'est 20 centimètres. Le hêtre a un accroissement estimé de deux centimètres par an. En conséquence, chaque fois qu'un hêtre passe d'une catégorie à une autre, il passe donc de 20 centimètres et il la passe, en deux centimètres par an, en 10 ans. Chaque catégorie représente une classe d'âge de 10 ans. Ce que l'on peut dire, c'est que les 180,

200 centimètres de circonférence en hêtraie, on va pouvoir exploiter pratiquement pendant six classes de 20 centimètres, donc chaque fois 10 ans, pendant 60 ans. Si vous regardez toutes les catégories qui ont pratiquement la même surface, pendant 60 ans, vous avez les six catégories de circonférence. Vous allez exploiter la même quantité de hêtres. Pour les 60 prochaines années, il n'y a pas du tout à se tracasser sur la quantité de hêtres que l'on va pouvoir délivrer.

Par contre, pour les chênes, vous voyez que les courbes sont extrêmement différentes. Les chênaies sont issues de taillis, puis de taillis sous futaie et maintenant de futaie. Le temps de passer jusqu'à la futaie, on se rend compte que l'on a beaucoup de bois moyens. La surface occupée par les chênes moyens est beaucoup plus importante que les autres catégories.

Ce que l'on peut garantir – je pèse mes mots – c'est que, ici, on a un accroissement pour le chêne d'un centimètre par an, alors que pour le hêtre, de deux centimètres par an. Ici, chaque classe de catégorie qui représente 20 centimètres, c'est 20 ans. On peut estimer que pour les 100 prochaines années, nous n'aurons pas de réduction de quantité de chênes que l'on va délivrer. On va avoir même une augmentation importante du volume de chênes délivrés pendant les 100 prochaines années. C'est une certitude.

Une autre certitude – vous la voyez ici dans les graphiques – est qu'il n'y a plus de régénération de chênes. On voit que la surface de petits chênes est en train de se réduire d'année en année. Ce que l'on peut aussi vous garantir, c'est que dans 120, 130, 140 ans, il y aura de moins en moins de chênes en Wallonie. Si rien ne change, nous allons regarder les 20 dernières années, les bois de 20 centimètres jusqu'à 39 centimètres. Vous voyez que l'on a une surface extrêmement petite. En conséquence, c'est un problème pour nous très grave : la régénération naturelle du chêne est devenue pratiquement inexistante.

Pour les épicéas, on voit la répartition. Je crois que vous avez déjà rencontré, lors d'autres exposés, cette surface, cette répartition par classe d'âge pour les épicéas. On voit une différence importante dans les plantations – les épicéas ont été faits par plantation – par classe d'âge. Ici, on n'est plus par catégorie de circonférence, mais par classe d'âge. Cette différence est importante par classe d'âge. On se rend compte que des peuplements qui ont aujourd'hui 40-49 ans, on a une surface relativement importante, alors que l'on voit que les peuplements de 50-59 ans, 60-69 ans diminuent.

Pour les peuplements qui ont aujourd'hui entre 30 et 39 ans, on a une surface encore relativement intéressante, mais qui chute. Elle chute fortement dans les peuplements de 20-25 ans. On voit qu'elle réaugmente pour les peuplements de 10 à 19 ans, puis elle se réduit fortement pour les peuplements de moins de 10 ans. Ce que l'on peut dire, aujourd'hui, c'est que

pour les 30 prochaines années, on a un potentiel constant en délivrance d'épicéas. Pour quelle raison ? Vous voyez les grosses catégories, les vieux peuplements sont disponibles, on peut les couper sans faire de sacrifice d'exploitabilité. Ces vieux peuplements sont essentiellement en forêt publique, mais aussi privée. On peut garantir qu'ils vont pouvoir combler des déficits que l'on peut avoir, à un moment donné, au niveau de l'épicéa.

La diapositive suivante représente simplement à gauche, les épicéas, à droite les résineux. On voit que, pour les résineux, il y a une compensation importante de la perte d'épicéas par d'autres espèces, notamment le Douglas. Si vous prenez les moins de 10 ans, vous voyez qu'il y avait à peu près 8 000 hectares d'épicéas, pour les moins de 10 ans, en résineux, vous avez aujourd'hui 20 000 hectares. Vous avez une compensation importante de la perte des surfaces d'épicéas par d'autres espèces résineuses, notamment par le « Douglas ».

Quel est l'avenir, pour nous, de notre filière bois pour 30 ans ? Au-delà de 30 ans, on n'a pas de difficulté par rapport à l'approvisionnement de nos espèces. Au-delà de 30 ans, on se rend compte qu'il y a une réduction. Il faudra pouvoir jouer et rétablir cet équilibre qui a été fixé par le Code forestier à 47 % de résineux et 53 % de feuillus.

Deuxième point, quelles sont les mesures que l'on peut envisager pour pouvoir améliorer cette surface résineuse, compenser cette perte de surface résineuse qui est quand même relativement importante ? Qu'est-ce qui limite cette surface résineuse ? Vous avez, à gauche, le Code forestier, qui dit qu'il faut adapter l'essence à la station. Cela veut dire que l'on sait, déjà aujourd'hui, qu'une grande partie d'épicéas, pratiquement 34 000 hectares, ne se trouvent pas en station. Ils ont été plantés dans des conditions écologiques qui ne leur conviennent pas de manière optimale.

Il y a aussi les interdictions de drainage. Dans une politique de l'eau, il est fondamental que l'on puisse maintenir l'eau en forêt. Il est donc interdit de drainer à moins de 25 mètres des cours d'eau, à 100 mètres des puits, des barrages, et cetera.

Une autre restriction : pour la création de cordons feuillus, c'est 10 mètres de large autour des lisières, des massifs. Cela touche peu de surface, mais cela accroît fortement la biodiversité. Une autre mesure est l'interdiction de planter du résineux à moins de 12 mètres des cours d'eau. M. Petit vous a dit que cela couvre plus ou moins 1 000 hectares, mais aussi à moins de 25 mètres des cours d'eau sur sols alluviaux, hydromorphes, à nappe temporaire ou permanente et les sols tourbeux.

Au total, on aura une perte progressive, pour les résineux, de 37 500 hectares, dont 34 000 hectares pour

l'épicéa. Si l'on veut compenser cette perte, quelles sont les stratégies que l'on peut adopter ? Si l'on veut continuer à approvisionner la filière Bois, il faut pouvoir donner un même volume. Si vous avez un hectare d'épicéas et que vous mettez un hectare de Douglas, vous multipliez par une fois et demie la production. Plutôt que de délivrer 300 mètres cubes, vous allez en délivrer 450. Le Douglas a une production très importante.

Vous avez aussi la possibilité de boiser, en résineux, des terrains incultes. On a vu que beaucoup de terrains, aujourd'hui, ne sont plus reboisés. Là, on a donc un potentiel important pour reboiser.

On a aussi – M. Petit l'a dit – le remplacement de chênaies de substitution de mauvaise qualité par des futaies résineuses. On termine, avec le DEMNA, toute une cartographie qui permet aujourd'hui de dire : « Sur nos feuillus, 180 000 hectares de feuillus sont de toutes vieilles forêts, ce sont des forêts qui datent de plusieurs siècles ». En conséquence, c'est un patrimoine historique que l'on doit absolument préserver. Cependant restent 90 000 hectares où là, on a un potentiel. Cela veut dire que, sur ces 90 000 hectares, il n'y a pas d'habitats Natura 2000, comme on l'a dit, il n'y a pas un certain nombre d'intérêts de conservation de la nature, il y a des possibilités d'y mettre du résineux et l'on estime à 13 000 hectares, sur ces 90 000 hectares, qui pourraient être transformés en résineux.

Par rapport à l'amélioration génétique, il est clair qu'au travers du Comptoir à graines, mais aussi au travers de la recherche qui doit valoriser de nouvelles espèces résineuses, il y a moyen d'accroître le volume avec les mêmes surfaces. Même pour l'épicéa, tout le travail mené par le Comptoir depuis 20 ans, aujourd'hui, les peuplements issus des graines du Comptoir auront un accroissement, une production de 10 à 20 % plus élevée que l'actuelle. Une autre possibilité est la réduction de dégâts d'écorcement. J'aurai l'occasion de revenir avec un graphique par après à ce sujet.

Un exemple de compensation : si l'on prend uniquement les mesures 2 et 3, c'est-à-dire « boisement résineux de terrains incultes » et « remplacement de chênaies de substitution », on peut estimer que l'on pourrait reboiser 19 000 hectares en résineux, soit 340 000 mètres cubes par an, à terme.

Venons à la troisième question, c'est le problème de la résilience. Celle-ci est la résistance de la forêt au changement climatique. Vous savez que l'on va vers des conditions beaucoup plus dures, avec des étés plus secs, des hivers extrêmement pluvieux, mais aussi les tempêtes. Regardons un peu ce que notre forêt représente. On voit, sur le graphique de gauche, trois espèces : l'épicéa, le chêne et le hêtre. Ces trois espèces couvraient 73 % de la forêt wallonne en 2000 et couvraient 70 %, en 2010. C'est le graphique du bas. On se rend compte que si l'on a des problèmes, à un

moment donné, sur ces espèces, notre forêt aura de grosses difficultés.

Je vais citer deux exemples. Vous savez que la COP21 a limité les augmentations de température à 1,5 degré. M. Rondeux l'a dit dans son exposé, 1,5 degré, cela met en péril la hêtraie et les épicéas. Ce sont des espèces fragiles qui ont un enracinement superficiel. En conséquence, dès qu'il y a des sécheresses en été, ce sont des espèces qui souffrent très fortement. Il faut faire très attention pour dire : « Attention, l'épicéa, l'épicéa, rien que l'épicéa ! ». La surface que nous avons en épicéas est trop élevée, par rapport au risque que l'on fait courir à l'ensemble de la forêt wallonne.

Pour l'ensemble des propriétaires, ce qui est important est de diversifier. Le Code forestier dit, dans son article 1 : « Il faut diversifier les essences ». Si l'on regarde pour l'ensemble des propriétaires – le graphique de droite – on voit que dans la première colonne, ce sont des peuplements où il n'y a qu'une seule espèce, monospécifique ; dans la deuxième colonne, il y a deux espèces ; dans la troisième colonne, trois espèces, et cetera.

En 2000, 51 % des peuplements n'étaient constitués que d'une seule espèce. En 2010, c'est 44 %. On voit que l'on multiplie les espèces et c'est quelque chose de fondamental. On doit arriver à diversifier beaucoup plus fort notre forêt pour que celle-ci soit plus résiliente.

Autre problème extrêmement délicat – je reviens toujours à l'épicéa, puisque cela a été l'un des éléments forts de toutes vos discussions – c'est un travail qui a été réalisé par les Français et que l'on a appliqué chez nous. Vous avez deux lignes : les peuplements sous la ligne rouge sont instables. Je vais vous en expliquer les raisons. Si vous êtes au-dessus de la ligne bleue-verte, vous avez des peuplements très stables. Si vous êtes entre les deux, vous avez des risques d'instabilité.

Je prends un exemple concret : vous avez une hauteur dominante de 20 mètres. Si je prends un peuplement qui a 20 mètres de hauteur dominante, je monte, je m'arrête à la ligne rouge, je vois sur la gauche, 20 centimètres de diamètre, soit 60 centimètres de circonférence. Quand un arbre a 20 mètres de hauteur dominante et moins de 60 centimètres de circonférence, c'est un arbre très instable. Cela veut dire que s'il y a du vent, de la neige, l'arbre tombe. Maintenant, je monte plus haut, je suis toujours à 20 mètres et je me situe sur la courbe verte. Si je suis à 30 centimètres de diamètre, 90 centimètres de circonférence pour la même hauteur – je suis toujours à 20 mètres – mais j'ai 90 centimètres plutôt que tout à l'heure 60 centimètres, si je suis à plus de 90 centimètres, j'ai des arbres extrêmement stables, j'ai une forêt très stable.

Ce que l'on voit aujourd'hui, c'est qu'en forêt wallonne – on a différencié public et privé, je ne veux

pas rentrer dans ce contexte, ici – on a beaucoup de forêts d'épicéas à risque d'instabilité, beaucoup en instabilité complète et très peu en stabilité. Quand on parle d'écartements à la plantation, quand on parle d'éclaircies à 13 mètres de hauteur dominante, c'est dans cet objectif que nous devons absolument assurer une forêt d'épicéas plus stable. Nécessairement, il faut pouvoir les éclaircir fortement et ne pas planter trop serré.

Autre problème par rapport à la résilience, ce sont les dégâts dus aux arbres. On voit ici sur la gauche, ce sont les peuplements feuillus. En hêtraie, 8 % des peuplements ont des dégâts. En chênaie, 9,5 %, et cetera. Pour les résineux, 39 % des peuplements d'épicéas ont des dégâts de gibier, 23 % pour le Douglas et 20 % pour les autres résineux. Cela, c'est pour les troncs. Maintenant, la régénération. En hêtraie, pour 37 % des peuplements, on observe des abrouissements ; 39 % pour la chênaie ; 33 % pour les autres feuillus. Au niveau des résineux, 33 % de la régénération d'épicéas, on observe des dégâts d'abrouissements ; 45 % pour le Douglas, parce que celui-ci est beaucoup plus sensible aux dégâts.

Que peut-on dire ? Au niveau des résineux, on a une influence importante sur l'épicéa, mais sur les autres espèces de résineux ? Au niveau des feuillus, quelles sont les espèces les moins appétantes par le gibier ? Dans l'ensemble, ce sont deux espèces : l'épicéa et le hêtre. Cela veut dire que vous pouvez, aujourd'hui, encore régénérer le hêtre et l'épicéa ; vous observez que, pour le hêtre et pour l'épicéa, vous avez malgré tout un impact important sur la régénération et, pour l'épicéa, important sur les troncs. Les deux espèces les plus sensibles au changement climatique, c'est l'épicéa et le hêtre. En conséquence, il est fondamental de pouvoir diversifier au maximum nos espèces.

La quatrième question, c'est Pro Silva. Concernant Pro Silva, j'ai pu lire beaucoup de critiques. Vous verrez, à la fin, que cela ne couvre pas une grande surface. Pro Silva est né en 1989, par une association internationale, mais essentiellement par des privés. Donc, ce sont des privés qui ont estimé qu'il fallait trouver des autres modes de sylviculture, notamment Pro Silva, qu'il fallait une réflexion sur une sylviculture plus durable, productive et économique – c'est bien l'objectif qui est poursuivi par Pro Silva – basée sur des méthodes sylvicoles connues, dont la futaie irrégulière, avec de nouvelles connaissances scientifiques et des réductions d'investissement.

C'est en Suisse que l'on a commencé cette sylviculture. Il y a 120 ans d'expérience en Suisse. En Allemagne, c'est depuis 1950 ; en France, depuis 25 ans ; et nous, nous avons commencé en 2000. En 2000 et en 2013, on a sorti une circulaire sur Pro Silva, après avoir engrangé suffisamment d'expérience. Nos agents sont allés se former tant en Allemagne qu'en France à ce sujet.

Pourquoi Pro Silva ? D'abord, les coûts sont en augmentation : les coûts de plantation, et cetera. Le marché du bois n'est, en outre, pas facile, vous avez pu le voir. Il y a des risques importants à la monoculture équienne. Vous avez des pertes de biodiversité. Vous avez une multifonctionnalité qui est demandée par le Code forestier. Vous avez une évolution climatique.

Les objectifs en matière de production : l'accroissement moyen à l'hectare est identique en régulier comme en irrégulier. Il n'y a pas de différence de production. On va prélever l'accroissement, et là, on va miser tout sur les gros bois. In fine, on va prélever 80 % de volume de gros bois, alors qu'en futaie régulière on en prélève que 50 %. Il n'y aura pas de sacrifice d'exploitabilité, on va produire du bois de qualité. On va réduire les investissements, et donc augmenter la rentabilité, et l'on va utiliser au mieux les processus naturels, avec un respect de l'écosystème, comme une résistance et une résilience plus grande, une meilleure santé de la forêt, des services écosystémiques beaucoup plus intéressants et une esthétique et un tourisme avec des retombées, bien évidemment, économiques indirectes, puisque vous savez que la forêt est le premier produit d'appel touristique de Wallonie.

Quels sont les inconvénients ? Au niveau de l'exploitation, il est certain que celle-ci devra être plus soigneuse, ce qui signifie des coûts plus élevés. Toutefois, cela sera compensé par : une réduction des investissements, surtout au début du cycle, des lots de bois plus homogènes. Parce que l'on va chercher à produire uniquement du gros bois, et l'on va les couper au moment où ils auront la dimension d'exploitabilité ; un nombre plus faible de bois pour un même volume total, parce que l'on va prélever de gros bois : une diminution des risques climatiques, suite aux tempêtes notamment ; et une meilleure santé des forêts, comme je l'ai déjà dit.

Il est certain que l'on doit passer au cloisonnement ; tous les quarante mètres, on coupe trois ou quatre mètres de large, et ce, pour que les machines n'aillent que sur ces cloisonnements. Vous savez que la qualité de notre patrimoine « sols » est fondamentale. Pour conserver cette qualité, il faut éviter absolument que les grosses machines n'aillent partout. Quand on fait des mises à blanc, les machines vont partout. Ici, on veut concentrer les machines uniquement dans les cloisonnements. Cela se fait dans toutes les sylvicultures ; qu'elles soient même équiennes ou d'âges multiples, on fait donc des cloisonnements pour assurer la protection des sols.

Pour l'emploi, au niveau des pépiniéristes, il est évident que quand on pousse la régénération naturelle, on utilise moins de plants. Mais il est fondamental, comme je l'ai dit, que l'on accroisse la diversité des espèces. Donc, à notre sens, il faut un changement des essences. Il faut une diversification de ces essences, il

faut une amélioration génétique. Il y aura donc moins de plants, mais des plants plus chers.

Concernant les exploitants, on va avoir des bûcherons de grande qualité. Pour les feuillus, sachez qu'aujourd'hui – donc, on est en âges multiples pour tous les feuillus – pour les gros bois, c'est toujours des bûcherons, ce ne sont pas des machines qui exploitent les gros bois, ce sont des bûcherons. On les connaît, ce sont des gens de grande qualité. Ceux-là n'ont pas de difficulté pour trouver du travail. Toutefois, il est clair que, au niveau du résineux, notamment au niveau du Douglas, on devra produire de gros Douglas, et il est évident que des bûcherons de qualité seront nécessaires pour pouvoir les abattre, en évitant qu'ils fassent le moindre dégât.

Pour les entrepreneurs forestiers, on va changer le type de métier. On va favoriser quelques arbres, donc on va devoir travailler autour des arbres-objectifs, et donc on va éviter les dégagements. Il n'y aura plus de dégagements, mais on va faire d'autres types de travaux.

Les experts auront plus de travail, parce que faire de la futaie régulière, c'est-à-dire un ensemble de peuplements équiennes, c'est l'enfance de l'art. Par contre, gérer une forêt d'âges multiples, c'est beaucoup plus complexe. Donc, là, il est évident que les experts auront certainement plus de travail que ce qu'ils ont aujourd'hui en peuplement équienne.

Pour les propriétaires, il est évident qu'il n'y a pas d'inconvénient. À l'étranger, ce sont d'abord les propriétaires privés qui ont commencé, et puis le public. Ils font cela depuis longtemps.

Pour le DNF, vous avez vu l'article premier du Code forestier. On nous demande d'avoir une forêt beaucoup plus diversifiée, et cetera, et surtout de l'âge multiple. C'est bien spécifié à l'article premier, l'âge multiple.

On va le faire de manière très progressive et l'on va passer au passage à rotation, soit six ans pour les résineux, soit 12 ans pour les feuillus. Il faudra plusieurs rotations pour atteindre cet idéal.

En feuillus, la sylviculture irrégulière existe depuis toujours. On ne change rien du tout. Quatre-vingts pour cent sont déjà en irrégulier et Pro Silva va changer un peu de méthode, mais ne va pas changer beaucoup.

En résineux, 5 % sont en transformation. Donc, les objectifs pour le DNF, pour 2019, ce sont 30 000 hectares en feuillus, c'est-à-dire 20 % de la forêt publique. Ce sont 10 500 hectares en résineux, soit 10 % de la forêt publique. C'est principalement en forêt domaniale. On encourage pour les forêts communales. Donc, c'est une transformation progressive. Il faudra 50 à 100 ans pour que l'on ait une forêt qui soit davantage d'âges multiples qu'aujourd'hui. Elle est réversible ; il est évident que, à un moment donné, si l'on dit : « Non, on veut refaire de l'équienne. On rase tout ce qu'il y a, et

l'on remet de l'équienne. », ce n'est certainement pas une bonne solution.

Je vous remercie de votre attention.

M. Marchal sera là pour répondre aux questions.

Mme la Présidente. - Merci, Monsieur Blerot, pour votre exposé.

Échange de vues

Mme la Présidente. - Ont souhaité prendre la parole : MM. Courard, Arens, Desquesnes et Evrard.

La parole est à M. Courard.

M. Courard (PS). - Il y a beaucoup de questions et de remarques.

Les discours me laissent quelque peu interrogateur. Que faut-il faire ? Comment estimer ce qui va se passer dans quelques années ? Que faut-il planter ? Quand ? Comment ? Vous avez parlé d'éclaircies, de rentabilité assez rapide pour pouvoir faire en sorte que le propriétaire puisse procéder à la plantation, et en même temps, on dit qu'il ne faut pas planter trop serré, qu'il ne faut peut-être pas faire autant d'éclaircies, parce qu'il y a un problème d'instabilité. Quelles essences planter, puisque l'on voit que certaines sont touchées par les dégâts de gibiers plus que d'autres ? Certaines seraient touchées plus que d'autres par la sécheresse, vous l'avez expliqué pour le hêtre. On a connu aussi d'autres soucis avec le hêtre.

Je me dis, en tant que mandataire public, que l'on ne voit pas toujours ce qu'il faut faire ou pas. Je voulais vous faire part de cela.

Autre élément : l'impression que l'on a quand même changé un peu son fusil d'épaule. En tant que bourgmestre d'une petite commune, j'ai eu l'impression que l'on a souvent tardé et que le DNF faisait en sorte que l'on tardait à couper certains bois qui étaient à maturité. Quand on a vécu l'épisode des chablis, on a vu à quel point on avait perdu beaucoup d'argent, parce que des bois que l'on aurait dû couper depuis bien longtemps étaient couchés sur le sol par les grands vents.

À ce niveau-là, j'aurais voulu savoir si la politique avait vraiment changé et si l'on était un peu plus proactifs dans la gestion et dans le fait de couper, de replanter et de régénérer. Puisqu'au niveau communal en tout cas, si le privé peut se poser des questions, s'en pose et ne replante pas toujours, je présume que d'un point de vue communal, on peut imposer les choses. La replantation doit nécessairement suivre un déboisement. Là, est-ce que l'on est un peu plus proactifs, pour permettre aux communes de couper plus vite et mieux et de replanter ?

Je ne l'avais pas évoqué, mais j'aurais voulu votre avis, parce que j'ai posé cette question-là à d'autres précédemment, sur les ventes de bois. On me disait qu'à certains endroits, l'on pouvait procéder à des ventes de bois spécialisés. C'est-à-dire que du côté wallon, l'on a tendance à vendre des bois, des arbres d'âge et de calibres différents, mais qui n'intéressent pas nécessairement un client - celui-ci étant intéressé par une partie de ces bois - qui achète le tout, et puis est chargé de revendre ce qui ne l'intéresse pas. Donc, on n'obtient pas, semble-t-il, le meilleur prix, alors qu'en vendant par catégorie de bois, on pourrait obtenir des clients plus spécialisés et qui mettraient plus le prix, parce que cela atteindrait la qualité qui est souhaitée.

Par ailleurs, j'ai parfois l'impression que Natura 2000 est un petit peu le prétexte à refuser beaucoup de choses ; je vois que, dans toute une série d'avis demandés en matière urbanistique, l'on dit : « Attention, parce qu'il y a un site Natura 2000 pas très loin ». Que l'on dise : « Attention », très bien, mais parfois, les avis sont complètement négatifs. Il faut vivre aussi avec Natura 2000, et cela ne doit évidemment pas empêcher la vie de s'organiser. Ne soyons pas trop protectionnistes, trop écolos intégristes dans ce domaine-là. Parfois, j'ai l'impression que sur le terrain, on agit comme tels ; on a l'impression qu'il y a une gestion, je dirais, à dessein écologique, ce qui peut être, au demeurant, très sympathique, mais qui met en péril d'autres fonctions que celles que la forêt doit jouer.

Voilà, quelques éléments de réflexion et de questionnement.

Je voulais aussi vous demander votre avis sur l'ensemencement naturel, parce que vous avez évoqué que, finalement, cela avait un coût important quand on replantait et que cela nuisait à la rentabilité. Je sais que des essais de réensemencement naturel sont faits, mais est-ce que cela donne des résultats ? Sont-ce des essais, des tentatives ? Est-ce que l'on mesure que c'est quelque chose qui va évoluer positivement ou qui présente toute une série d'avantages ou d'inconvénients ? Quel est votre avis à ce sujet-là ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Arens.

M. Arens (cdH). - Je remercie, tout d'abord, les deux orateurs pour les exposés très éclairants concernant la gestion de la forêt.

Quand j'étais jeune bourgmestre, on disait que la rentabilité économique de la forêt était de 2 %. Maintenant, elle est de 1 %. Je vois que ces chiffres se confirment au travers des différents tableaux que l'on a pu voir tout à l'heure.

Je trouve, toutefois, que l'on ne parle pas suffisamment de la rentabilité environnementale de cette forêt, parce qu'étant bourgmestre d'une commune aussi - Philippe, tu en as parlé aussi - je me rends compte

qu'il est vraiment important de pouvoir cumuler les fonctions régionale et locale pour porter, ici, ce que l'on vit sur le terrain. C'est fondamental. Au niveau d'une commune, j'estime que les pouvoirs publics doivent acquérir la superficie boisée pour la protéger, la préserver. C'est ce que nous faisons régulièrement dans ma commune, mais c'est au travers de la valeur environnementale que je réussis à faire passer cette politique d'achat de superficies boisées. Sans cela, en disant que c'est 1 % de rentabilité, personne ne serait d'accord. Je reste convaincu qu'au niveau environnemental, cela est très important.

Je prends le cas, par exemple, d'un élément auquel on pense très peu au niveau de la forêt : les zones de captages d'eau. Figurez-vous que les captages qui sont situés dans la superficie boisée ne connaissent aucun problème identique à ceux que nous avons dans des zones plus agricoles. Je prends, par exemple, le cas du nitrate dans les zones agricoles. C'est quand même parfois catastrophique. Dans une zone agricole, nous étions proches de 50 milligrammes par litre, ce qui signifie la fermeture du captage, avec toutes les mesures de protection qui surgissent par la suite.

Concernant la valeur environnementale, j'aimerais en savoir plus.

Deuxièmement, vous avez parlé, Monsieur Blerot, de régénération au niveau des chênes. Il est vrai que cela est inquiétant de voir qu'il n'y a plus de régénération naturelle de ce côté-là. Je me posais la question : peut-on quand même replanter des chênes et décider d'une vaste politique de replantation de chênes, par exemple ? Est-ce impossible ?

Vous avez parlé du gibier. Je sais très bien que certains chasseurs ne tirent pas suffisamment, ne respectent pas les plans de tir. Je crois que M. Mouyard est déjà présent. Au niveau de cette régénération des chênes, le sanglier joue-t-il un rôle qui pourrait être quand même important ou bien n'a-t-il aucun rôle à jouer ?

Vous avez également parlé, Monsieur Blerot, de la préservation de la qualité du sol de nos forêts. Cela est vraiment très important, compte tenu des fameux passages que vous laissez de x mètres tous les 30 ou 40 mètres. Tout cela, c'est très bien, mais vous n'avez plus du tout parlé - cela m'a un peu surpris - de l'utilisation des chevaux de trait au niveau des travaux forestiers.

Je sais que ce n'est pas évident, mais il reste quand même encore des jeunes qui sont prêts à s'engager de ce côté-là. Les encourage-t-on ou bien est-ce que l'on dit : « Non, on va travailler avec du gros matériel. » ? Nous savons que le gros matériel pose des problèmes au niveau de la qualité du sol des bois, mais pose aussi, au niveau des communes, de très gros problèmes pour notre voirie forestière, qui, souvent, est vraiment très

abîmée par ce gros matériel. Là, j'insiste souvent auprès des forestiers pour qu'ils nous préviennent à temps pour que l'on puisse réagir et demander à ceux qui ont tellement abîmé notre voirie forestière d'intervenir dans la remise en état de cette voirie forestière.

Voilà donc mes quelques questions.

Mme la Présidente. - Je poursuis avec deux dernières interventions pour un premier tour, puis on pourra encore prendre d'autres interventions, mais il y a déjà de nombreuses questions.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Madame la Présidente, je remercie les orateurs pour leur présentation.

J'ai trois questions.

La première est sur l'estimation de ce que l'on appelle la forêt improductive. C'est un argument, c'est un élément qui a été régulièrement mis en avant par les personnes que nous avons auditionnées précédemment. Je voudrais savoir un peu, selon vous, à quoi correspond ce que vous estimez être la forêt improductive, d'abord en termes de définition et de sens, et puis, en termes d'estimation qui serait la vôtre.

Deuxièmement, la présentation que vous avez faite concernant l'évolution de la forêt, à l'appui de projections, est très intéressante parce qu'elle montre bien que l'on est sur des cycles longs.

On a eu des auditions visant à déterminer si c'était l'industrie qui devait s'adapter à la forêt ou si c'était l'inverse. Je pense que sur des cycles aussi longs que ceux-là, on est dans une logique où l'industrie doit s'adapter. Cela doit être certainement un élément d'ajustement, mais comme les choses se font sur le très long terme et qu'il y a des risques, dont un réchauffement climatique qui s'annonce de façon progressive, que peut-on faire aujourd'hui sur l'utilisation de la forêt à des fins économiques afin de faire en sorte que, dans les choix de coupe ou d'anticipation que l'on peut faire, on réponde le mieux possible à l'émergence d'une forêt plus résiliente ? Vous avez évoqué quelques pistes, mais je voudrais bien comprendre s'il y a moyen d'adapter notre production, notre consommation de bois à cet enjeu-là.

Troisième élément, c'est peut-être davantage pour comparer ce qui se fait : vous avez montré des chiffres wallons, je voudrais savoir s'ils sont globalement homogènes ou s'il y a de fortes disparités sur le territoire. Par rapport, notamment, à une série d'éléments, je pense aux dégâts de gibiers, sommes-nous dans des normes comparables aux régions et pays voisins ? Je sais que le DNF et vos services ont beaucoup de collaborations et vous nous en avez fait écho avec des services des pays avoisinants. Comment

peut-on juger, comparativement aux autres forêts voisines, la forêt wallonne ?

Mme la Présidente. - La parole est à M. Evrard.

M Evrard (MR). - Je remercie les différents intervenants pour leur exposé et leurs commentaires.

Je retiens notamment de l'intervention de M. Petit quelques suggestions en matière de fiscalité à l'égard des propriétaires privés, ainsi que la mise en œuvre d'aides à la plantation. M. le Ministre nous en a dévoilé une partie il y a quelques jours, notamment avec sa volonté d'encourager de nouveau les plantations, principalement dans les forêts privées.

On voit, comme vous l'avez dit d'ailleurs, que les subventions qui existaient *in illo tempore* ont permis d'augmenter les surfaces en feuillus, puisqu'il s'agissait principalement de subventions qui étaient destinées aux feuillus, mais on voit aussi, notamment au travers du Code forestier, qu'il est nécessaire de rétablir l'équilibre avec les résineux.

Du côté de M. Blerot, j'ai été attentif à toute une série d'éléments qui ont été exposés, notamment à l'égard des tableaux. Il y a quand même un élément qui me frappe : on fait des bases de calcul, de comparaison, toutes choses étant égales par ailleurs. C'est une approche comme une autre. Effectivement, il faut bien comparer des choses qui sont comparables, mais on ne prend pas en compte, me semble-t-il, la dynamique évolutive de la filière bois de manière plus générale.

Je veux dire par là que d'un côté, et c'est en cela que mon avis diverge un peu de celui de M. Desquesnes, la filière doit s'adapter à ce qui est existant. On voit aujourd'hui que les signaux du politique sont tout à fait différents. Aujourd'hui, on dit : « Favorisons l'industrie de transformation en Wallonie. »

On a, là, une richesse, un potentiel qui est important. Il nous appartient donc de le développer beaucoup mieux. Je l'ai souvent dit, si dans le cas de la sidérurgie, on n'a pas les clés pour prendre notre destin en mains, en matière de forêt, on a l'expertise, le potentiel et les ressources ici en Wallonie, de manière à pouvoir en tirer le meilleur parti.

Je suis d'accord avec vous : il y a des chiffres qui valent ce qu'ils valent. J'entends le secteur qui me dit : « On change les normes de cubage, alors on a des chiffres qui peuvent paraître rassurants. » Il y a quelques années, on cubait sous écorce et maintenant on cube sur écorce, à différentes hauteurs, ce qui fait que le secteur est parfois inquiet. En tout cas, dans les ventes publiques, le secteur est relativement méfiant. Les exploitants forestiers disent que l'on n'arrive pas au même résultat, notamment en matière de cubage. Là aussi, je voulais vous entendre sur cette évolution.

J'en prends bonne note. Vous dites, dans les 20 à 30 prochaines années, il n'y a pas lieu de s'inquiéter, toutes choses étant égales par ailleurs. Cela veut dire : freinons des quatre fers, si je suis investisseur en Wallonie dans le secteur du bois. Il vaut mieux réfléchir à deux fois, s'il y a de nouveaux investissements à consentir. Le résultat que vous évoquez là pour les 30 prochaines années émane du travail qui a été celui de nos ancêtres, lesquels n'étaient pas ignorants, quand on voit la manière dont aujourd'hui nos générations profitent du travail qui était le leur.

Je conviens qu'il est de notre devoir de se remettre en question, de réfléchir à l'évolution future de la forêt. De nouveau, j'entends le secteur, j'entends des agents du DNF, qui sont de votre génération, qui connaissent, qui ont pu voir l'évolution de la forêt et qui ne partagent pas toujours les nouveaux principes, les nouveaux concepts qui sont aujourd'hui mis en œuvre.

Concernant la régénération naturelle – c'était une question d'un collègue parlementaire – elle est inexistante en chênes, et donc on ne peut pas, à un certain moment, dans les choix stratégiques de demain, privilégier la régénération naturelle, alors que l'on sait que, dans un certain nombre de cas, cela ne fonctionne pas du tout, pour les différentes raisons que vous avez évoquées. Il nous appartient, là, de trouver d'autres moyens, d'autres mécanismes, pour ne pas nous retrouver, dans les années futures, en chênes ou en hêtres. Si l'on écoute le professeur Rondeux, on sait que les faînes sont productives tous les six à sept ans. Lui, il parlait même de 10 à 12 ans. Je ne suis pas convaincu que c'est de cette manière-là que l'on va pouvoir assurer la forêt de demain.

Je n'ai pas de boule de cristal, donc je reste plus dubitatif. Je partage votre point de vue : il faut être attentif à cette évolution de la forêt. On a aussi le devoir, notamment à l'égard des conditions climatiques, de réformer différentes choses. Vous avez évoqué le cas du chêne d'Amérique, qui est interdit dans pas mal de stations. J'entendais, à cet égard, un reportage télévisé, il y a quelques jours, qui disait que c'était une essence qui pouvait présenter une belle alternative dans le cas d'une augmentation de la température moyenne, comme vous l'avez évoqué.

En ce qui concerne Pro Silva de manière plus spécifique, j'étais un peu inquiet, parce que vous nous dites, et le ministre aussi nous dit : « Vous savez, Pro Silva, pas de panique c'est finalement à titre expérimental, et l'on regarde un peu ce qui se fait. » Or, je constate qu'au sein même du DNF, à l'égard des communes, et cetera, il y a des circulaires qui disent très clairement : « Allez-y, il faut foncer, c'est vert ! », notamment dans le cadre des forêts domaniales, mais également dans le cadre des plantations communales où l'on souhaite privilégier ce mode de production.

Si l'on regarde les chiffres qui nous ont été présentés la semaine dernière, on voit que les taux internes de rentabilité varient du simple au double, malheureusement, en défaveur de cette gestion Pro Silva. Ce sont quand même des éléments qui sont significatifs.

On a eu l'occasion d'entendre un orateur qui nous disait : « Bizarrement, il n'y a pas beaucoup d'études qui ont été réalisées en la matière. Aujourd'hui, cette méthode Pro Silva, même si elle nécessite moins d'investissement à la base, est, quelque part, un peu la forêt du pauvre, parce que la rentabilité théorique, qui est basée sur une rentabilité à 100 %, dans les faits, on en est loin, puisque l'on a des taux, entre le schéma théorique et la réalité de terrain, qui varient de 50 % à 60 % ». On peut comprendre qu'en France, en Suisse, en Allemagne, dans certaines régions, ce soit une méthode qui présente un intérêt dans certaines situations. Mais la taille de notre forêt wallonne, la manière dont elle est gérée depuis des décennies, est sans commune mesure avec la manière dont nos pays voisins gèrent leurs forêts. Aujourd'hui, a-t-on des études concrètes qui permettent d'avoir des certitudes en la matière ?

Ce sont les quelques premières questions que je souhaitais vous poser, en vous remerciant encore une fois pour l'ensemble de vos réponses.

(M. Bellot, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Mon collègue a peut-être dû mal comprendre ce que je voulais dire. Certainement.

On a une idée de ce que la forêt va produire dans les 50 prochaines années. Je doute que l'on ait le temps d'aménager notre forêt aujourd'hui pour l'adapter aux besoins de nos scieries. Je pense le contraire. Je pense que l'on sait très bien ce qu'il va arriver dans les 50 prochaines années comme type de bois mature. C'est à cette réalité-là que nos entreprises de scierie, de transformation du bois doivent s'adapter.

M. le Président. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Monsieur le Président, à plusieurs reprises – il me semble que cela s'intensifie ces derniers temps – j'entends des responsables communaux qui font état du fait qu'ils ne sont pas toujours contents, à tort ou à raison, de la collaboration qu'ils ont avec le DNF dans la gestion des forêts communales. Certains responsables communaux vont même un peu plus loin et engagent des ouvriers communaux pour l'entretien de leurs propres forêts, de leurs bois. Cela reste relativement marginal, mais je pense qu'il y en a de plus en plus.

J'aurais voulu savoir quelles sont les obligations pour les communes. La gestion de la forêt pour les bois

communaux doit-elle se faire obligatoirement avec le DNF ? Ont-ils la possibilité de s'affranchir du DNF et de gérer cela eux-mêmes ?

M. le Président. - La parole est à M. Petit.

M. Petit, Vice-président de l'ASBL Nature, Terres et Forêts (NTF). - Je vais reprendre les questions dans l'ordre où elles ont été posées et vous faire part de mon point de vue.

En réponse à la question de M. Courard de savoir ce qu'il faut faire, ce qu'il faut planter, je pense qu'effectivement, nul ne sait avec certitude ce dont on aura besoin dans 50, 80 ou 100 ans, je pense qu'en tout cas, comme l'a dit Philippe Blerot, essayer de diversifier au mieux les essences, mais rester quand même dans des essences classiques. On ne va pas aller planter des cocotiers ou des palmiers sous prétexte que le climat se réchauffe. Il faut rester dans des espèces évidemment tempérées, mais il faut être bien conscient qu'effectivement, les aires de répartition de nos principales essences vont probablement et même certainement évoluer en fonction du changement climatique.

M. Blerot, Inspecteur général du DNF. - Ne peut-on pas, à chaque fois, répliquer afin d'éviter de recommencer tout par la suite ?

M. le Président. - Si vous voulez, oui.

M. Blerot, Inspecteur général du DNF. - Je pense qu'il est essentiel de ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier. Que ce soit Pro Silva, l'âge multiple, l'équienne, on ne doit rien rejeter. On doit essayer de diversifier au maximum tant les espèces que les méthodes sylvicoles.

Au niveau des plantations, je pense qu'il y a de nouvelles espèces, il y a des espèces qui sont très intéressantes, que l'on n'a pas suffisamment utilisées aujourd'hui. Le Douglas, on se rend compte que, là, on est en progression importante, mais vous avez le thuya, qui est une espèce très intéressante, puisque vous savez que le Western Red Cedar, le fameux cèdre que l'on voit dans les maisons, partout. Le cèdre, c'est, en fait, le terme commercial pour désigner le Thuja plicata, que l'on a dans certaines propriétés, et ce sont des espèces très intéressantes.

Vous avez aussi le Tsuga, qui est une espèce intéressante, ou encore l'Abies grandis, qui a une qualité moindre que l'épicéa, mais qui pousse deux fois plus vite.

M. Petit, Vice-président de l'ASBL Nature, Terres et Forêts (NTF). - Le sapin de Vancouver.

M. Blerot, Inspecteur général du DNF. - Vous avez aussi une espèce que l'on ne doit pas rejeter, parce qu'en France, on l'a, petit à petit, introduit, c'est le cèdre de

l'Atlas. D'ailleurs, dans les jardins, on voit des cèdres superbes. Dans des parties sèches chez nous, dans des versants sud, et cetera, c'est une espèce que l'on pourrait sans problème expérimenter. Donc, il faut vraiment diversifier les espèces.

On a parlé du chêne d'Amérique et je suis tout à fait d'accord. Le chêne d'Amérique est certainement une espèce que l'on peut développer chez nous.

M. Petit, Vice-président de l'ASBL Nature, Terres et Forêts (NTF). - En réponse à votre seconde question, mon voisin et moi n'avons probablement pas la même réponse parce que nous avons des points de vue différents – c'est là l'intérêt du débat – vous avez signalé que l'on avait tardé à couper des bois à maturité dans votre commune. Il faut savoir que dans le privé, pour des raisons que j'ai évoquées tout à l'heure dans mon exposé, on a tendance à récolter les arbres plus jeunes, en tout cas, certainement les résineux. On parle de terme d'exploitabilité, c'est-à-dire d'âge auquel on fait la coupe finale, qui est plutôt proche, pour l'épicéa, de 45-50 ans, alors que dans les forêts publiques, on a tendance – c'est une caractéristique du public – à vouloir conserver ce capital jusqu'à 70-80 ans. C'est une différence de philosophie.

Je pense personnellement que la principale raison, c'est qu'un privé, lui, c'est un peu une partie de son portefeuille qui est là sur pied, si je peux m'exprimer ainsi, tandis qu'une forêt publique, les gestionnaires n'ont peut-être pas la même vision patrimoniale que ce qu'un privé peut avoir de sa forêt.

M. Blerot, Inspecteur général du DNF. - Je voudrais dire que vous avez en partie raison. Je suis assez d'accord avec vous que l'on a, pendant longtemps, capitalisé par manque de maîtrise du capital qu'il y avait sur pied.

Maintenant, on a mis en place toute la cartographie numérique des peuplements. Les aménagements, malheureusement, ne sont pas encore tous terminés, mais on a toute une série d'aménagements réalisés. Automatiquement, où l'on a réalisé les aménagements, on se rend compte que l'on coupe plus. Vous voyez que l'on a quand même fortement changé puisque, aujourd'hui, on coupe plus que l'accroissement au niveau du résineux. Je pense que l'on est en train de rattraper un peu le retard et de réduire le capital qu'il y a sur pied, mais il reste encore du potentiel et là, je partage tout à fait votre point de vue.

M. Petit, Vice-président de l'ASBL Nature, Terres et Forêts (NTF). - Pour ajouter encore un dernier point, mais qui est une considération strictement économique, je dirais que le terme d'exploitabilité idéal peut se calculer par la recherche du taux interne de rentabilité maximum, c'est-à-dire que quand vous voyez la croissance d'un arbre quand il est tout jeune, il pousse lentement et puis, pendant une phase de jeunesse entre

10 et 25-30-40 ans, il en phase de production maximale en volume et puis, comme nous tous, à partir d'un certain âge, les arbres et la forêt en peuplement vieux produisent moins, il y a donc une réduction de l'accroissement annuel en mètres cubes par hectare et il n'y a plus d'augmentation de la valeur unitaire du bois au mètre cube.

À partir du moment où le bois produit moins et il n'y a plus d'accroissement de valeur au mètre cube, on a atteint le maximum, on peut faire ce calcul par des simulations économiques, on peut calculer pour chaque essence dans certains types de sylviculture quel est l'âge optimum de récolte du bois.

M. Blerot, Inspecteur général du DNF. - Cela, c'est quand on se limite uniquement à la valeur économique, mais il faut se rendre compte – je prends l'exemple du Douglas, pour nous, le Douglas va avoir une dimension d'exploitabilité beaucoup plus élevée que la dimension de l'épicéa parce que là, plus vous avez des arbres gros, moins vous avez – puisque là, vous avez de l'aubier, le duramen qui est fortement séparé. On sait très bien que le gros Douglas a parfois atteint des valeurs extrêmement importantes. Cela dépend donc vraiment de l'espèce. L'épicéa, c'est vrai ce qu'a dit M. Petit, dès que vous avez du 90-120, si vous attendez 150-180, vous n'aurez pas beaucoup de valeur supplémentaire, mais ce n'est pas valable pour toutes les espèces.

Il est vraiment important de se rendre compte que les communes ont un pouvoir important, puisque, par le nouveau Code forestier, ce sont elles qui approuvent le Plan d'aménagement forestier. Avant, c'était le ministre qui approuvait le Plan d'aménagement forestier.

(Réaction d'un intervenant)

Le ministre a encore beaucoup de choses à dire.

Je pense qu'il est important que les communes prennent bien conscience que nous sommes là pour gérer les forêts. On peut peut-être répondre déjà à une autre question en disant qui peut gérer les forêts, c'est d'office le DNF. Le Code forestier est très clair, il n'y a que le DNF qui peut gérer les forêts des personnes morales de droit public.

Par contre, au niveau des ouvriers, il n'y a pas de soucis, mais ce sont souvent des ouvriers communaux, mais cela peut être du privé. Là, la gestion est bien réservée au DNF.

Nous sommes donc là pour appuyer la commune dans une certaine direction et ce que nous cherchons, c'est à garantir le développement durable de la forêt. Il y a donc nécessairement des rails et si la commune veut dépasser les rails, à ce moment-là, on a un recours chez le ministre et là, c'est le ministre qui a tout pouvoir. Vous voyez que le ministre a quand même tout pouvoir si jamais la commune veut aller en deçà du

développement durable qui est quand même fondamental.

M. Petit, Vice-président de l'ASBL Nature, Terres et Forêts (NTF). - Je suis heureux d'entendre ce que vient de dire M. Blerot, mais je suis étonné que certains bourgmestres en tout cas ne soient pas au courant de la chose. J'ai été scié d'avoir été consulté il y a très peu de temps par une importante commune forestière wallonne pour avoir des avis et la première question que je leur ai posée, c'était de savoir s'il y avait un Plan d'aménagement forestier. Les responsables communaux, donc, bourgmestre, échevins des forêts n'étaient même pas au courant de l'existence d'un Plan d'aménagement forestier. Je tenais quand même à signaler cela.

C'était donc important, ce que vient de dire M. Blerot.

M. Blerot, Inspecteur général du DNF. - Dans tout le management que l'on a mis en place progressivement au niveau de l'administration, il y a la nécessité pour nous d'avoir un exposé, chaque année, pour les gros propriétaires forestiers, de l'administration, en disant : « Nous voulons qu'ils aillent à la commune expliquer exactement le point de vue. » Je pense que chez vous, cela doit se faire une fois par an. On expose vraiment tout ce qui se fait, mais il est évident que le propriétaire, ce n'est pas l'administration ; le propriétaire, c'est la commune. On l'a vraiment voulu au travers du Code forestier.

M. Petit, Vice-président de l'ASBL Nature, Terres et Forêts (NTF). - La question suivante de M. Courard, si j'ai bien noté, portait sur les ventes de bois et les ventes spécialisées. Votre question avait plutôt trait aux ventes des bois du domaine public. Je me trompe peut-être, mais ma réponse à cette question, personnellement, parce que l'on a la même problématique dans le privé, on essaye quand même d'avoir, quand on met en vente des lots, je ne vais pas dire totalement homogènes, mais on essaie de lotir ces ventes de bois en fonction des grands types de produits. Vous ne savez jamais, dans un lot mis à la vente, avoir tous des produits destinés à la même entreprise utilisatrice. C'est le travail de l'exploitant forestier de compartimenter, de répartir les produits de la coupe qu'il a achetés entre les différents utilisateurs. On ne sait pas faire autrement. Quand vous prenez un arbre, quel qu'il soit, toutes les parties de l'arbre n'ont pas les mêmes qualités. Il y a des parties propres au sciage, les plus gros, mais les parties plus petites vont aller peut-être dans une papeterie ou dans une usine de trituration pour les panneaux, ou Dieu sait quel autre...

Derrière votre question, voulez-vous savoir s'il n'y a pas moyen de mieux valoriser certains feuillus à haute valeur ? Là aussi, je dirais qu'en France, il existe, dans le nord, à Saint-Avoid, un parc qui centralise tous les bois mis en vente par l'ONF, l'Office national des forêts, qui gère les forêts publiques dans l'hexagone. Ils font

des lots avec les bois qui reviennent vers ce parc et ils les revendent à des industries qui en ont des usages bien particuliers. C'est bien et pas forcément bien non plus, parce que c'est un peu se substituer au travail de l'exploitant, c'est prendre le rôle de l'exploitant forestier. Cette idée est, en tout cas, mal perçue par le secteur de l'UNEBO, l'Union nationale des entreprises du bois, qui reprend aussi les exploitants forestiers.

Personnellement, je ne suis pas persuadé que c'est si intéressant. Vous allez vendre quelques bois dans un lot à de très gros prix, mais ce qu'il faut regarder, c'est la valeur moyenne. M. Blerot a peut-être quelque chose à dire.

M. Blerot, Inspecteur général du DNF. - Je voudrais juste ajouter que pour nous, le parc à grumes de Saint-Avold vise – on y réfléchit dans le cadre de la Grande Région, puisque notre ministre a cette responsabilité, pour déterminer l'intérêt de s'associer à eux – l'intérêt économique est faible, entre 200 mètres cubes, même 1 000 euros en plus, imaginons, c'est excessif, mais cela ne fait toujours que 200 000 euros. Ce n'est pas cela qui influence le secteur du bois.

Par contre, c'est un symbole. Il est évident que pour nous, avoir la possibilité, à un moment donné, de pouvoir vendre des arbres à 1 500, 2 000 euros le mètre cube, c'est un symbole du travail passé, avec tout ce que les forestiers ont fait pendant les 150 dernières années et présent, en disant, on pousse, on motive le forestier à dire, regardez ce que l'on est capable de faire, s'il vous plaît, quand je parle aux forestiers, essayez de faire la même chose que ce que vos prédécesseurs ont fait. Essayons de faire du bois de très grande qualité.

M. Petit, Vice-président de l'ASBL Nature, Terres et Forêts (NTF). - Votre quatrième question portait sur Natura 2000 et sur le prétexte que cela a constitué à refuser beaucoup de choses. Vous avez raison, malheureusement. Natura 2000 en soi est une bonne chose sur le plan de la préservation de l'environnement, je ne veux pas critiquer le système qui a été mis en place. Il a le mérite d'être là.

On a parfois tendance à vouloir être trop protectionniste et cela donne une grande inertie dans tout ce qui est classé en Natura 2000 au niveau gestion forestière. Je suis bien d'accord avec vous, malheureusement.

M. Blerot, Inspecteur général du DNF. - Je ne peux pas tout à fait partager votre point de vue. On a mis en place 220 000 hectares en Natura 2000. Pour nous, c'est quand même un élément majeur pour stopper la perte de biodiversité que nous avons. La forêt, M. Arens en a parlé, mais ce n'était pas le sujet du dialogue, c'était le problème, la valeur environnementale d'une forêt. Cette valeur est bien plus élevée que la valeur économique de la forêt. Nous sommes tout à fait convaincus que la valeur économique est majeure, que l'on doit développer

cela, ne fût-ce qu'intellectuellement parlant, l'arbre est vraiment, pour nous, le matériau d'avenir. On sait très bien qu'aujourd'hui, en Wallonie malheureusement, on n'a pas fort développé le secteur de la chimie du bois, mais on sait aujourd'hui que l'on est capable de produire n'importe quel matériau que l'on produit avec les produits pétroliers, on est capable de le produire avec le bois.

On sait que le bois, en termes d'empreinte écologique, c'est ce qui a la plus faible empreinte écologique. En termes de construction, il est clair que le bois a un avenir extraordinaire. On doit assurer une production de bois, mais l'un n'empêche pas l'autre. Pour nous, il est vraiment essentiel que cette valeur environnementale, on puisse la protéger. Je prends un exemple concret, au niveau touristique, c'est ce que l'on appelle les services écosystémiques. Dans ces services, on a un service touristique. Un doctorat à Gembloux a estimé cette valeur à 2 milliards d'euros par an, soit plus de 10 fois la valeur des bois que l'on vend chaque année, rien que pour les services écosystémiques touristiques.

Quand on parle de l'eau, de l'air, de la santé humaine qui a besoin de pouvoir se ressourcer, on se rend compte que cette valeur patrimoniale est extrêmement importante. Au travers de Natura 2000, on n'empêche nullement la production de bois, c'est clair, il n'est pas question de pouvoir amener des contraintes par rapport à la production de bois. On vise aussi, principalement, le développement et la protection de la biodiversité.

C'est vrai que parfois, je suis moi-même étonné, on voit que même des communes utilisent le prétexte de Natura 2000 pour refuser un certain nombre de choses, alors que ce n'est pas Natura 2000 en cause. Là, il faut être très prudent. Natura 2000 n'empêche pas tout le développement économique, certainement pas.

M. Petit, Vice-président de l'ASBL Nature, Terres et Forêts (NTF). - La dernière question de M. Courard portait sur la régénération naturelle. Je ne sais plus exactement ce que vous vouliez savoir. Pourquoi n'en faisait-on pas plus ? Mon point de vue, quand on peut tirer parti d'une régénération naturelle, il faut évidemment le faire. Si la nature est généreuse, profitons de sa générosité et conduisons cette régénération naturelle au mieux.

Il faut bien savoir qu'elle n'est pas possible partout, pour différentes raisons, soit des sols qui ne sont pas propices ou une essence qui n'est pas en bonne adéquation avec le sol et qui ne produira pas de régénération naturelle. À l'inverse, il y a des endroits, des régions, si je prends, par exemple, le cas de la Lorraine belge, on a d'extraordinaires zones de régénération naturelle de hêtres, de frênes et de toute une série d'essences feuillues nobles.

On a des possibilités certaines qu'il faut exploiter. Je suis le premier à le faire quand c'est possible. On ne

peut pas dire maintenant : on débarque dans une forêt, c'est telle forêt, on va faire de la régénération naturelle. Ce n'est pas toujours faisable.

M. Blerot, Inspecteur général du DNF. - Je suis tout à fait d'accord avec ce qu'a dit M. Petit et je complète par deux éléments. D'une part, il faut qu'il y ait une qualité génétique de grande valeur. Donc le peuplement qui vaensemencer doit être de grande valeur. S'il n'est pas de bonne valeur, il faut passer par la régénération artificielle.

Deuxièmement, je prends l'exemple du chêne. On se rend bien compte qu'avec l'évolution, nous avons des dépérissements de chênes importants et que c'est dû notamment à la présence de chênes pédonculés alors que sur ces types de sols, il faudrait du chêne sessile. Donc il est évident que pour nous il faut à ce moment-là aussi passer par la plantation.

Je pense que l'on doit miser sur la régénération naturelle, mais pas partout et n'importe comment.

M. Petit, Vice-président de l'ASBL Nature, Terres et Forêts (NTF). - A-t-on répondu à toutes vos questions ? Je vais alors peut-être embrayer sur la première question qui a été posée par M. Arens, sur la rentabilité environnementale de la forêt, la valeur, entre autres avec les zones de captage d'eau. C'est vrai que peut-être on n'insiste pas suffisamment sur cet aspect de valeur environnementale. J'en suis intimement convaincu.

Maintenant, parler de la rentabilité environnementale, c'est quelque chose qui est peut-être difficilement chiffrable, mais tout à l'heure, M. Blerot nous a parlé de la valeur écosystémique des forêts. Il a cité un chiffre. Je ne sais pas comment il a été déterminé, donc là, je n'ai pas d'avis sur une valeur précise en euros. Mais on ne doit pas forcément tout chiffrer en euros, dans la vie, il n'y a certainement pas que les euros qui comptent, mais il y a tous ces aspects d'environnement, de qualité de vie, et cetera. Je n'ai pas vraiment de choses à dire.

Oui, zones de captage d'eau, c'est sûr qu'un captage d'eau dans un site forestier c'est quelque chose de plus sûr, on le voit dans les zones de captage des sources de Spa ou de Chevron. On voit la même chose dans la vallée du Bocq, tout ce qui est propriété de Vivaqua est boisé en frênes, en feuillus. Ce n'est pas pour rien. On considère vraiment que la forêt a un rôle capital à ce niveau-là. Je ne peux qu'aller dans ce sens.

La régénération des chênes, votre seconde question. La régénération naturelle du chêne est quelque chose d'extrêmement difficile. M. Blerot a parlé de la différence entre le chêne pédonculé et le chêne sessile. C'est très difficile, d'abord parce qu'il faut que cela coïncide avec une glandée, mais il faut aussi bien doser la lumière.

D'un point de vue technique, pour un forestier, c'est très compliqué. Il faut trouver le moment où l'on va avoir la glandée, provoquer dans l'année qui suit la glandée une mise en lumière pour qu'il y ait une germination des glands. Mais très souvent, quand on est en tout cas dans des sols très riches par exemple dans l'entre-deux-guerres, on a tendance à voir venir de la ronce. Et à partir du moment où le sol se couvre de ronces, cela étouffe complètement toute régénération. C'est quelque chose de très compliqué à gérer.

Vous me demandiez aussi l'effet du sanglier sur la régénération naturelle. Je pense qu'ils mangent une partie de la fructification. Je ne crois pas qu'ils mangent tout, sauf dans des cas extrêmes. J'ai déjà vu malheureusement dans des territoires clôturés – bien que maintenant cela n'existe plus – des régénérations qui devenaient impossibles. Et à partir du moment où la loi a imposé l'ouverture des clôtures, je revois maintenant des régénérations naturelles de hêtres principalement.

Je ne sais pas si vous avez des choses à ajouter.

M. Blerot, Inspecteur général du DNF. - C'est clair que le chêne est une espèce difficile et qu'il faut ne pas avoir trop de capital sur pied pour avoir suffisamment de lumière, mais le sanglier joue incontestablement un grand rôle, puisque nécessairement il est très friand des glands. Vous pouvez lui mettre du maïs, s'il a des glands, il va manger les glands. Donc, nécessairement il y a une influence prépondérante du sanglier sur la régénération du chêne.

Donc, on se rend bien compte, lorsque l'on fait des enclos exclos – et le ministre nous a d'ailleurs demandé de mettre en place tout un réseau d'enclos exclos – que dans les enclos où le sanglier ne peut pas aller, on a une régénération de toute une série d'espèces, alors qu'en dehors, il n'y a rien. C'est clair qu'il y a un impact très conséquent.

M. Petit, Vice-président de l'ASBL Nature, Terres et Forêts (NTF). - Au niveau de la troisième question de M. Arens, qui portait sur la préservation des sols, l'utilisation du cheval de trait et le problème aussi aux voiries forestières, il faut bien distinguer deux choses. Il y a la préservation des sols forestiers, c'est-à-dire du sol en forêt et puis il y a les aspects de dégradations éventuelles de voiries qui sont deux choses différentes, liées à des exploitations.

Parlons d'abord de la préservation des sols en forêt. C'est sûr qu'il faut pouvoir travailler avec de l'outillage adapté, qui fasse le moins de dégâts possible.

L'utilisation du cheval de trait est une très bonne chose mais qui n'est pas utilisable partout ni dans n'importe quelle circonstance. À quoi sert le cheval de trait actuellement, principalement en Ardenne ? Il sert essentiellement à faire ce que l'on appelle du débusquage. Ce que l'on appelle « débusquage » est une

opération préalable au débardage, c'est-à-dire dans des premières éclaircies de peuplement de résineux où les arbres sont encore très denses, et que ce sont des arbres de petite dimension, donc pas encore trop lourds, que fait le cheval ? Il regroupe toutes ses perches, il vient en faire des tas à certains endroits où là des engins plus importants viennent récolter ce travail réalisé par les chevaux. C'est très beau, cela évite, effectivement, des dégâts à la structure du sol dans les peuplements, mais ce n'est pas applicable partout, ni à n'importe quel stade de la vie du peuplement. Quand on travaille dans de gros bois, le cheval ne sait pas sortir des grumes de deux ou trois mètres cubes ; ce serait tuer le cheval. Il faut le réserver à des usages bien spécifiques.

Maintenant, il faut aussi être attentifs à ce que le matériel utilisé en forêt soit, non pas nécessairement gros, surtout utilisé dans de bonnes conditions climatiques. C'est cela qui est le plus important. Je ne suis pas contre le progrès technique, cela permet de faire des économies dans les frais de récolte et donc de pouvoir vendre ces bois. Si l'on imposait le retour aux techniques moyenâgeuses, on ne saurait plus vendre nos bois. Mais il faut veiller à ce que les techniques modernes soient utilisées à bon escient. Voilà pour la question des sols en forêt.

Pour les problèmes de dégâts aux voiries, c'est sûr que le passage de charrois sur les routes occasionne une usure de la route – c'est comme cela sur tout le réseau routier quel qu'il soit – mais c'est sûr aussi que là, il faut choisir les bons moments pour l'utiliser.

En France, on utilise beaucoup plus les barrières de dégel et en Belgique, à ma connaissance, cela se pratique peut-être en partie, mais pas suffisamment.

Maintenant, il faut accepter aussi qu'à partir du moment où une commune est propriétaire, elle a une voirie, cela fait partie de son capital, il y a un minimum de budget à prévoir pour la réfection de voiries. Il faut, toutefois, essayer que cela coûte quand même le moins cher possible.

(Réaction d'un intervenant)

Cela, c'est en forêt. Il ne faut pas accepter de travailler dans de mauvaises conditions climatiques, je suis bien d'accord avec vous, mais c'est le rôle des agents de terrain de surveiller comment se passent les exploitations.

M. Blerot, Inspecteur général du DNF. - Nous avons reçu une instruction du ministre pour soutenir le cheval de débardage et donc nous avons une obligation, dans nos cahiers des charges, de mettre 30 % des volumes de bois de moins de 60 centimètres de circonférence pour être débardés au cheval. Je pense que c'est important. C'est pour ce qui est hors chemins.

Pour les chemins, il y a une obligation légale de faire un état de situation des chemins avant

l'exploitation et après l'exploitation et puis une obligation de remettre en état les chemins. Je suis assez d'accord que cela ne se fait pas suffisamment. Cela devrait se faire systématiquement pour assurer la protection des chemins.

Il est vrai qu'en fonction des conditions climatiques, on est attaqué constamment par les exploitants parce que l'on veut limiter l'exploitation des bois, et cetera. Nécessairement, il faut chercher la protection du capital, qu'il soit forestier ou chemin.

M. Petit, Vice-président de l'ASBL Nature, Terres et Forêts (NTF). - Pour ajouter encore un dernier point sur cette problématique, les hivers très doux que nous avons connus, ces dernières années, complexifient singulièrement les choses.

Il faut aussi se mettre à la place des exploitants qui achètent des coupes, que ce soit dans le privé ou dans le public, qu'ils doivent payer ces bois, qu'ils doivent les fournir à des entreprises utilisatrices, à leurs clients, à leurs scieries, et cetera, et à qui vous leur dites « je ne veux pas que vous veniez travailler ». Il y a parfois des situations assez délicates. Il faut quand même faire part d'un minimum de souplesse, il faut savoir ménager la chèvre et le chou et essayer de trouver des solutions de compromis.

On peut alors passer aux questions de M. Desquennes sur l'estimation de la forêt improductive.

Je vais plutôt céder la parole au spécialiste de la statistique pour vous répondre parce que je ne peux pas répondre à cette question.

M. Blerot, Inspecteur général du DNF. - M. Desquennes a raison, on a soulevé ce problème-là. C'est vrai que l'on est passé de 43 700 hectares d'autres affectations. Donc, la totalité de la superficie forestière, c'est 539 000 hectares en 1980 et l'on est passé à 555 000 hectares aujourd'hui. On a agrandi la zone forestière en tant que telle, pas la surface productive, mais la zone forestière.

On est passé de 43 700 hectares en 1980 à 74 835 hectares d'autres affectations.

Ces autres affectations couvrent les étangs, les chemins, les clairières, les routes, mais aussi les mises à blanc qui n'ont pas été reboisées. Je pense qu'il y a là un élément important que l'on doit beaucoup plus mettre en valeur. C'est de voir quelles sont les surfaces non replantées et arriver à les valoriser. On a parlé des subventions, mais il y aurait peut-être aussi une obligation entre guillemets d'un propriétaire à dire, peut-on laisser une mise à blanc sans rien faire dessus ?

C'est une stratégie qui relève du ministre et pas de l'administration.

Il y a un constat incontestable que l'on ne replante plus suffisamment. Il y a une peur. Je pense que M. Petit l'a très clairement dit, il y a quand même une peur importante des propriétaires qui voient après 30 ou 40 ans et il y a des exemples. Nous avons beaucoup d'exemples même en forêt privée, des gens qui se voient ravager complètement leur peuplement d'épicéa. Croyez-moi, ils n'ont plus envie de planter. Il y a vraiment une sensibilité très forte à ce sujet là.

M. Petit, Vice-président de l'ASBL Nature, Terres et Forêts (NTF). - La seconde question de M. Desquennes portait sur l'évolution de la forêt, projection dans le futur et les risques pour l'industrie.

On en a parlé et certains ont posé la question de savoir si c'était la forêt qui allait s'adapter à l'industrie ou l'inverse, l'industrie qui allait s'adapter à la forêt. Pour moi, la réponse est tout à fait évidente : c'est l'industrie qui s'adapte à la ressource disponible. S'il n'y a plus de ressources, l'industrie disparaîtra. Elle ne va pas attendre les discours des forestiers qui vont dire : « maintenant on va replanter ». Vous vous imaginez bien qu'avec la durée du cycle de production, ce n'est pas possible.

Je vais encore vous donner un autre exemple. Une très grosse scierie wallonne que vous connaissez tous dans la région de Marche est allée s'implanter en France dans le Morvan, il y a deux, trois ans pour s'assurer un approvisionnement là-bas dans une région où l'on a planté énormément de Douglas. Il s'est bien rendu compte qu'il y avait une ressource très importante là-bas. Il est allé acheter un site, y a construit une scierie et il achète des bois là-bas. C'est pour moi la preuve la plus évidente.

Pourquoi y a-t-il eu autant de boisements de Douglas là-bas ? C'est le résultat d'une déprise agricole. On a planté dans les années 60, 70, on a planté énormément de terres qu'il n'était plus possible de cultiver. C'étaient des prairies essentiellement. Beaucoup de propriétaires ont investi. Ils ont fait le pari sur la plantation du Douglas. Il y a maintenant là-bas un capital extraordinaire de bois sur pied. Donc il y a des industries qui viennent s'installer.

Faisons la même chose chez nous. Insistons sur la production de bois. Faisons un maximum et nous aurons l'industrie qui restera et se développera. Je pense qu'il ne faut pas hésiter.

Voilà mon sentiment sur les risques pour l'industrie.

M. Blerot, Inspecteur général du DNF. - Au niveau des résineux, vous avez vu que l'on a toutes les industries qu'il faut en Wallonie puisque vu tout ce que l'on coupe et tout ce que l'on produit, et elles vont importer du bois rond parce que l'on n'en a pas suffisamment.

En matière d'industries résineuses, on a ce qu'il faut. Elles se sont bien développées pour assurer la production de produits finis.

C'est au niveau du feuillu et je pense que l'on en a suffisamment parlé, et notamment M. Defays, qu'il faut mettre le paquet, parce que l'on a beaucoup de feuillu et je crois que les forestiers sont aussi résistants à couper des gros chênes parce que quand ils les voient partir en Chine, c'est quand même tout à fait décevant.

Pour nous, le problème est là. Si l'on avait des industries capables de développer notre produit feuillu en Wallonie, cela changerait beaucoup de choses aujourd'hui.

Pour la question que M. Desquesnes posait, a-t-on un impact par rapport au résineux par exemple ? Oui, parce que l'on a un curseur que l'on peut faire bouger. Les surfaces, on ne sait pas les changer. Mais la dimension d'exploitabilité, on peut la changer. C'est sûr que si certains peuplements sont à 80 ou 90 ans, on pourrait très bien dire que l'on ne peut pas avoir de peuplements de plus de 70 ans et à ce moment-là, vous pouvez changer un peu la donne par rapport à ce que l'on a, mais on ne fera qu'avec ce que l'on a nécessairement. On ne va pas changer nos surfaces forestières aujourd'hui.

M. Desquesnes (cdH). - Qui choisit cela aujourd'hui, Monsieur Blerot ?

M. Blerot, Inspecteur général du DNF. - On le fait en concertation avec les communes. Très clairement, c'est dans l'aménagement que la dimension, l'âge de l'exploitabilité sont fixés et c'est à ce moment-là que l'on fixe la dimension ou l'âge d'exploitabilité. C'est l'aménagement qui le fixe.

M. Desquesnes (cdH). - Y a-t-il aussi des discussions avec l'industrie qui s'occupe des résineux ou pas du tout ?

M. Blerot, Inspecteur général du DNF. - Si l'on a créé l'Office économique wallon du bois, c'est bien pour cela. On sentait qu'il y avait un déficit d'harmonie entre les différents secteurs de la forêt et je pense que maintenant, c'est vraiment le rôle de l'Office et il le joue pleinement avec un certain nombre d'éléments que l'on met à sa disposition. Ce dialogue est incontestablement plus positif que le dialogue que l'on avait au préalable, grâce à l'Office.

M. Petit, Vice-président de l'ASBL Nature, Terres et Forêts (NTF). - Votre dernière question, Monsieur Desquennes, portait sur les chiffres wallons des dégâts de gibiers par rapport aux pays voisins, si je ne me trompe...

Je ne dispose pas des chiffres des pays voisins. Je ne sais pas si M. Blerot a ces chiffres.

Je sais que dans certains pays, dans certaines régions de France en tout cas, ils sont aussi confrontés à cette problématique de dégâts, mais pas partout.

M. Blerot, Inspecteur général du DNF. - L'ONF a de gros problèmes avec la régénération de leurs forêts. C'est incontestable. On n'a pas besoin de grands chiffres pour cela. On sait que l'on a d'énormes difficultés parce que l'on a beaucoup trop de gibier qu'il soit cerf ou sanglier au sein de la Région wallonne, dans une grande partie. Je n'ai pas dit partout, mais dans une grande partie de notre forêt.

M. Petit, Vice-président de l'ASBL Nature, Terres et Forêts (NTF). - On va passer aux questions de M. Evrard ou plutôt, les réflexions, parce que j'ai noté plus des réflexions que de véritables questions.

Sur les aspects fiscaux et de subsides, vous aviez l'air assez d'accord avec mes idées. Il faut voir comment les mettre en œuvre précisément.

Au niveau des subsides, il serait important que ce soit une structure neutre comme, par exemple, l'Office économique wallon du bois qui puisse gérer cette problématique. Ils sont tout à fait à même de le faire et ils ont une vision tout à fait régionale au sens large, de toute la Région wallonne de la problématique.

Au niveau du cubage, vous aviez posé une question sur écorce ou sous écorce...

Oui, il y a différentes manières de cuber, mais je ne sais pas quel était exactement le sens. Vous trouviez que les chiffres n'étaient pas comparables, c'est cela ?

M. Evrard (MR). - Simplement, si l'on écoute les professionnels du secteur, ils sont dubitatifs par rapport aujourd'hui aux chiffres que l'on présente, et ils disent très clairement « oui, on essaie de nous faire croire que l'évolution de la production reste relativement stable, constante, et cetera, mais si l'on change la norme de référence, cela change tout le raisonnement ». Je voulais savoir ce qu'il en était et on le voit d'ailleurs encore très récemment dans les dernières ventes de bois où finalement en matière de cubage, il y a une confiance qui est inexistante aujourd'hui par rapport au cahier des charges qu'ils reçoivent et sur lesquels ils doivent remettre un prix.

M. Blerot, Inspecteur général du DNF. - À la demande du secteur, on a mis en place un cubage en fonction de la hauteur dominante pour l'épicéa et ce cubage semble poser problème aujourd'hui, mais au moins on avait uniformisé la méthode parce que ce que l'on nous reprochait était que chacun avait une manière de faire les choses. On l'a uniformisé, mais le problème est le calcul de la hauteur dominante, c'est quelque chose qui est très difficile parce que c'est l'élément qui permet de rentrer dans une équation. On se rend compte qu'au niveau des forestiers, il y a aussi une difficulté à bien mesurer cette hauteur dominante. Vu les problèmes

que l'on a, on a décidé de mettre en place un groupe de travail. Ce dernier est en train, à l'initiative d'ailleurs de notre ministre, de travailler avec l'Office et le secteur pour tout ce qui est cahier des charges, et puis nécessairement il devra se pencher sur la manière de cuber pour trouver un consensus sur la méthode de cubage.

M. Evrard (MR). - Dans les chiffres, aujourd'hui, quand on regarde l'évolution à travers des tableaux de la productivité de la forêt, et cetera, est-ce que l'on utilise toujours la même norme de référence, en matière de cubage ? C'est clair que si l'on change, si vous comparez une méthode de calcul qui s'est fait des années 60 aux années 80 avec tel type de mesure en cube sous écorce et sur écorce et que l'on change les années 80 aux années 2000 avec une autre référence, forcément, on ne compare pas la même chose.

M. Marchal, Directeur a.i. de la Direction des Ressources forestières du DNF. - Au niveau de la manière de cuber, pour les chiffres que vous avez vus dans les tableaux, c'est l'inventaire forestier wallon. Il s'agit d'une méthodologie qui est la même, à l'échelle de la Région wallonne. Les chiffres que l'on vous a donnés pour 1980, 2000 et 2010 utilisent le même type d'équation de cubage. Maintenant, on utilise parfois, c'est vrai, des équations un peu différentes au niveau des ventes de bois, mais en général, on indique dans les catalogues de ventes quelle est la méthode de cubage qui a été utilisée, donc l'acheteur éventuel peut vérifier.

M. Petit, Vice-président de l'ASBL Nature, Terres et Forêts (NTF). - Vous aviez aussi posé une question sur la régénération naturelle, mais je crois que l'on y a répondu déjà précédemment, et sur Pro Silva, vous vouliez savoir quoi, avoir mon sentiment ?

M. Evrard (MR). - Je voudrais quand même avoir une position claire, je dirais d'un côté, on nous dit « Pro Silva, c'est à titre expérimental dans certains endroits, pas de panique ». Je ne partage pas l'avis de dire les affirmations, je dirais qui visent à dire qu'aujourd'hui la productivité, et cetera est la même sur le plan environnemental, écologique, sur le plan du risque, il y a des choses qui sont intéressantes que je peux partager. Mais aujourd'hui, ma question est de savoir, premièrement, s'il y a des études en Belgique qui ont fait l'objet de ce mode de gestion où vous avez rappelé les années 80, fin des années 90, cela nous fait 15-20 ans, a-t-on déjà un peu de recul pour faire des analyses, pour en effet voir si ce que l'on affirme de manière théorique se concrétise sur le terrain ? C'était la question. La seconde question, est de dire : quelle est la volonté aujourd'hui pour le futur de la forêt wallonne, souhaite-t-on généraliser comme on peut le voir à travers les circulaires qui disent « il faut convaincre les propriétaires d'aller vers ce mode de production » ? Or, le secteur nous dit très clairement « c'est de la folie » et cela ce sont des choix stratégiques pas pour les trois,

quatre prochaines années, mais pour l'industrie de la Wallonie dans 20-30-40 ans avec les premiers effets.

M. Petit, Vice-président de l'ASBL Nature, Terres et Forêts (NTF). - Personnellement, je vais peut-être avoir un avis moins affirmatif que M. Blérot sur Pro Silva. Je suis plus d'avis de l'utiliser en peuplement feuillu, où je le pratique déjà d'une certaine manière, puisque je rends des peuplements feuillus, de plus en plus irréguliers, et c'est une méthode qui fonctionne assez bien dans pas mal de cas. Mais en matière de résineux, je suis plus dubitatif; je n'ai pas les chiffres ni ceux dont M. Bemelmans vous a parlé, la fois dernière, ou ceux que M. Blerot vous a exposés, aujourd'hui, sur la comparaison. Mais il est certain qu'en matière de résineux, je trouve que cela est beaucoup plus compliqué, au niveau de l'exploitation. Je ne sais pas très bien quel sera l'impact au niveau du prix de vente sur les dégâts liés aux abattages de gros arbres mûrs dans des futaies irrégulières. Cela est très beau, je ne vais pas dire sur papier, mais disons que je trouve cela très beau comme objectif. Cependant, je ne suis pas convaincu que cela soit économiquement tenable, mais je n'en ai pas de preuve par A plus B.

M. Blerot, Inspecteur général du DNF. - Au niveau de Pro Silva, vous avez les chiffres, les objectifs, je crois qu'en feuillu, nous sommes dans l'âge multiple, cela ne va pas changer grand-chose et l'objectif ne pose pas de difficulté. Au niveau du résineux, on se limite à 10 500 hectares. Quel objectif, que cela soit domanial ou communal, il n'y a pas de soucis, c'est 10 500 hectares, on a une expérience seulement de 15-20 ans. Nous demander de faire un bilan financier sur cela, c'est trop peu, ce n'est pas en 15-20 ans que l'on sait le faire, il faut plus longtemps, mais, on se base sur ce qu'il s'est fait, ce qu'il se fait au niveau de l'étranger où ils ont beaucoup plus d'expérience que nous. Il ne faut pas oublier que quand vous avez un hectare de sol, il assure une production de forêt, d'arbres, quelle que soit la manière dont on le fait. On le sait bien, si vous laissez, il y a évidemment des limites à cela, si vous mettez un peuplement qui a 40 ans, si vous mettez 25 mètres carrés et si vous en mettez 45 mètres carrés, à densité beaucoup plus forte, la production elle est inchangée. C'est la même production que vous avez, mais nécessairement la production, elle va venir sur beaucoup moins d'arbres là où vous avez une surface terrière plus faible. C'est tout, mais la production elle est la même. Ici en âge multiple, vous allez avoir une production tout à fait similaire, on ne va pas inverser les lois de la production. Ce que l'on va laisser, ce sont de jeunes peuplements parce que cela c'est la grande différence, on va laisser de la régénération naturelle longtemps en sous-étage. Cette régénération naturelle pour laisser les meilleurs arbres sortir d'eux-mêmes. Tant que ces arbres-là ne sortent pas, on appelle cela « ils sont dans la salle d'attente », on laisse cette régénération dans la salle d'attente jusqu'au moment où l'on a des arbres qui sortent, mais quand ils sont dans la salle d'attente, ils ne coûtent rien, ils sont venus

gratuitement et c'est cela la force de la régénération naturelle.

M. Petit, Vice-président de l'ASBL Nature, Terres et Forêts (NTF). - M. Mouyard est parti, mais sa question portait sur la gestion des bois communaux et l'obligation de confier cette gestion au Département nature et forêts, mais M. Blerot a répondu, je pense, à la question.

M. Blerot, Inspecteur général du DNF. - Il y avait une question qu'avait posée M. Evrard par rapport à l'adaptation de favoriser le développement de la transformation. Simplement, je voudrais rappeler, parce que si j'ai dit, et M. Hoffman, d'ailleurs, l'a clairement dit, si au niveau du résineux on assure vraiment la transformation, simplement rappeler que c'est sous M. Lutgen et l'administration qui ont travaillé ensemble pour mettre quoi en place pour le résineux ? On a mis les séchoirs, où l'on a octroyé 40 % de subventions pour les séchoirs, on a mis en place des concours d'architectes et de constructions en bois et l'on a mis en place le salon Bois et Habitat. Ces quatre éléments ont été cités par M. Hoffman et je pense que c'est cela qui a vraiment déclenché toute la transformation du résineux en Wallonie et maintenant, on voit le résultat, cela se passe très bien.

M. Evrard (MR). - Je constate quand même que l'on entend parfois tout et son contraire.

Par rapport à justement cette régénération naturelle, en tout cas, pour ma part, il faut être extrêmement attentif. On dit d'un côté en feuillu, en chênes, cela ne fonctionne pas bien dans les pays voisins, il y a des problèmes, et cetera, et puis on dit, d'accord, on doit la privilégier. Je reste convaincu que c'est un modèle théorique et qu'il sera grand temps de faire des évaluations, cela existe dans d'autres pays, mais dans des sites qui sont différents avec un mode de gestion qui est différent de celui qui a été, jusqu'ici, habituellement, prôné en Région wallonne et je réitère cette nécessité, effectivement d'être dans la réflexion par rapport à la forêt de demain, mais en tout cas de tirer aussi les enseignements du travail de nos aïeux qui a toujours porté ses fruits.

M. le Président. - Si nous n'avons plus de questions, plus de répliques et plus d'informations complémentaires, il me reste à vous remercier et à féliciter M. Blerot, c'est bientôt son départ, il en a pour quelques jours encore. On se faisait la réflexion, il n'aura plus tellement l'occasion de porter l'uniforme, enfin, je n'en sais rien peut-être que les honoraires peuvent toujours le faire, je n'en sais rien.

M. Evrard (MR). - Il va l'offrir à M. Mouyard.

M. le Président. - Voilà, je ne pense pas qu'ils aient la même taille. En tous les cas, je tiens à vous féliciter pour toute cette carrière au service du DNF et avant cela, je pense que vous étiez au Ministère, au Fédéral...

Oui aux Eaux et forêts, puis la Division nature et forêts pendant 37 ans. Carrière bien remplie en tout cas. Merci pour vos interventions. Nous vous souhaitons une bonne retraite, mais j'imagine bien que vos activités ne s'arrêteront pas le 31 décembre, mais ce sera place, sans doute, à d'autres activités plus familiales, plus privées et sans doute encore un peu professionnelles, je n'en doute pas.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « LA NOUVELLE CARTOGRAPHIE DES MAISONS DU TOURISME EN PROVINCE DE LIÈGE »

QUESTION ORALE DE M. EVRARD À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « L'OBLIGATION ÉVENTUELLE DE FINANCEMENT COMPLÉMENTAIRE DES MAISONS DU TOURISME PAR LES COMMUNES »

QUESTION ORALE DE M. EVRARD À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « LA FUSION DES MAISONS DU TOURISME ET LES RÈGLES TRANSITOIRES ÉTABLIES POUR L'ANNÉE 2016 »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région :

- de M. Dodrimont, sur « la nouvelle cartographie des maisons du tourisme en Province de Liège » ;
- de M. Evrard, sur « l'obligation éventuelle de financement complémentaire des maisons du tourisme par les communes » ;
- de M. Evrard, sur « la fusion des maisons du tourisme et les règles transitoires établies pour l'année 2016 ».

La parole est à M. Dodrimont pour poser sa question.

M. Dodrimont (MR). - Monsieur le Ministre, je reviens sur ce fameux dossier des maisons du tourisme de manière générale, puisque vous avez souhaité élaborer une réforme de celles-ci et peut-être, plus singulièrement, sur la nouvelle cartographie qui se dégage de différentes propositions en Province de Liège. Je viens sur celle adressée aux différentes maisons du tourisme de la Province de Liège par la Fédération du tourisme de cette même province.

Celle-ci tient compte de quelques spécificités géographiques et on le sait. Puisque la Province de Liège est bilingue de considération linguistique également, j'aimerais, Monsieur le Ministre, savoir si vous avez pris connaissance de cette carte, si vous avez déjà pu juger de sa cohérence et de sa pertinence. Y a-t-il une suite qui sera donnée à cette proposition de la Fédération du tourisme de la Province de Liège ? Avez-vous une analyse qui peut déjà nous être livrée sur cette nouvelle répartition des maisons du tourisme en Province de Liège ?

Par ailleurs – c'est peut-être le point un peu épineux du dossier, en tous les cas, concernant certaines des communes de la Province de Liège – l'on voit, dans le sud de la province, des communes, dont le choix se situerait plutôt dans une maison du tourisme où les autres communes sont situées en Province de Luxembourg. C'est aussi des réalités géographiques, peut-être parfois, historiques qui font que ces communes se tournent plutôt vers une autre province.

J'ai entendu plusieurs fois le député provincial chargé du Tourisme, en Province de Liège, annoncer qu'il était rigoureusement contre cette idée de ne pas avoir une même cohérence de territoire pour l'ensemble des communes du ressort de la province dont il a compétence. Qu'en est-il exactement ? Il parle de ne plus subsidier les structures ou les communes liégeoises qui ne feraient pas partie d'une maison du tourisme homogène sur l'ensemble du territoire de la province. Qu'en est-il ? Y a-t-il une possibilité d'harmoniser les points de vue ?

Il y a un cas assez concret, c'est celui de la Commune de Lierneux dont on sait la proximité avec Vielsalm pour bon nombre de services. Il y a une politique de tourisme cohérente entre les deux communes. On connaît bien la Commune de Lierneux qui fait partie du même groupement que plusieurs communes de l'Ourthe-Amblève qui me sont proches.

J'aimerais avoir votre sentiment par rapport à cela, Monsieur le Ministre. Ce qui compte, c'est d'avoir un outil efficace pour tous et donc, ce serait un peu dommage d'opposer peut-être des points de vue trop tranchés, comme celui de la Province de Liège qui dit : « Non, nous on va subsidier, uniquement, des communes faisant partie de maisons de tourisme qui sont de façon homogène sur le territoire de notre

province ». Quel est votre point de vue par rapport à cela ?

M. le Président. - La parole est à M. Evrard pour poser ses questions.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, précédemment, les communes n'avaient pas d'obligation d'intervenir financièrement dans le financement de leurs maisons du tourisme. Certaines d'entre elles y participaient sur base volontaire et en fonction de ratio qui était déterminé entre elles. Au contraire, d'autres faisaient le choix de ne pas intervenir.

Dans le cadre du nouveau paysage de ces maisons du tourisme, on va donc se retrouver avec des situations bien différentes sur le plan du financement communal, ce qui risque éventuellement d'entraîner des difficultés dans la mise en œuvre et la fusion de ces différentes communes.

Avez-vous eu des questionnements par rapport justement au financement communal ? Quelle est votre position sur cette question et avez-vous l'intention d'instaurer des règles générales qui demandent aux communes d'intervenir dans le subventionnement de ces maisons du tourisme qui couvrent leur territoire ? Si tel est le cas ou, dans l'affirmative, selon quelles modalités ? Avez-vous déjà entamé des discussions avec les communes à ce niveau ?

J'en viens à la deuxième question jointe, Monsieur le Président. Elle concerne la phase transitoire. Dans la phase de restructuration de ces maisons du tourisme, de nouvelles dispositions sont prévues, à titre transitoire, pour l'année 2016 – on en a parlé d'ailleurs abondamment lors du budget – et avec la mise en œuvre d'un nouveau régime financier pour les subventions de fonctionnement. Cette disposition instaure une nouvelle clé de répartition des subventions qui prend en considération les caractéristiques du territoire géré. L'instauration de ces nouvelles règles peut se comprendre, mais pourquoi le sont-elles à titre uniquement transitoire ? Sont-elles susceptibles de changer au terme de l'année 2016 ou au tout début de 2017 ? Ces critères de répartition choisis sont-ils définitifs ? C'était la population et le nombre de nuitées. Le principe des sommes des quotes-parts attribuées aux communes sera-t-il soumis à modification ?

Une éventuelle nouvelle clé de répartition des subventions est-elle prévue à l'horizon 2017 ou en préparation, suivant quel calendrier ? Il est clair que certaines communes se révéleront donc plus intéressantes à fréquenter sur le plan financier.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande

Région. - Messieurs les députés, merci pour ces trois questions qui me permettent de compléter les informations, déjà présentées dans cette même assemblée, dans le cadre de la réforme des maisons de tourisme.

Je vous avais rappelé que j'avais demandé aux fédérations touristiques provinciales de prendre des contacts avec les maisons de tourisme et avec les communes actives sur leur territoire.

Concernant la Province de Liège, Monsieur Dodrimont, celle-ci m'a transmis la synthèse de ses travaux, le 6 octobre dernier. Cette proposition liégeoise ramène les 11 maisons de tourisme à 7. Des discussions sont en cours au sein de différentes communes et arrondissements. Afin de procéder à un examen global de la situation, j'ai aussi demandé aux communes de pouvoir disposer, si cela n'avait pas encore été fait, de la copie de la délibération prise par leur Collège communal ou le Conseil communal en la matière, et ce, pour le 31 janvier 2016. Je ne me suis donc pas, à ce jour, positionné sur le découpage proposé.

Concernant plus particulièrement les Communes de Lierneux et de Trois Ponts, ces communes m'ont transmis une délibération de leur Conseil communal, indiquant qu'elles souhaitaient intégrer une nouvelle maison du tourisme avec les Communes de Vielsalm et de Gouvy. Je précise d'ailleurs que Vielsalm et Gouvy formaient, à elles seules, une maison du tourisme du pays de Salm. C'était un des arguments qui m'a motivé, avec d'autres, à me dire qu'une maison du tourisme avec deux communes, c'était un peu réduit.

Je réponds très concrètement à la question concernant ce que l'on appellerait la « transprovincialité », c'est-à-dire le regroupement de deux communes de la Province de Luxembourg avec la Province de Liège. Pour ma part, je n'y suis pas opposé, dans la mesure où il y aurait – je pense qu'ici, c'est le cas – une réelle identité touristique commune et une cohérence du bassin touristique en question. Je l'ai d'ailleurs dit à Paul-Émile Mottard, que j'ai eu l'occasion de rencontrer dans une autre circonstance ce samedi à Bastogne. Il existe des modalités qui permettent facilement aux fédérations provinciales de continuer à porter un regard très concret, une collaboration très concrète avec des maisons de tourisme, même si le territoire de ces maisons de tourisme dépasse le cadre uniquement des provinces respectives.

Du reste, pour prendre un autre exemple, je sais qu'il y a de très fortes chances pour qu'une maison du tourisme de la Province de Namur et une de la Province de Luxembourg se rejoignent dans un même bassin touristique, avec la Semois comme trait d'union. L'exemple le plus éclatant, c'est ce qui se passe autour des lacs de l'Eau d'Heure où il y a une cohérence d'un bassin touristique autour du lac, les touristes ne sachant pas qu'à un moment donné, ils sont sur Cerfontaine ou

sur Froidchapelle et qu'ils sont sur la Province de Namur ou la Province de Hainaut. Il y a une cohérence de bassin touristique et les maisons de tourisme concernées, à cet endroit, l'ont déjà bien compris. C'est dans ce sens qu'elles vont travailler.

M. Evrard m'interroge également sur le financement des maisons de tourisme par les communes. Ces dernières n'ont actuellement et effectivement aucune obligation d'intervenir financièrement. On constate qu'elles interviennent souvent dans la plupart des cas, que ce soit sous forme de mise à disposition d'un bâtiment, d'un local, de personnel ou sous forme de contribution financière. Là aussi, il y a des différences en fonction du nombre d'habitants, de projets mis en œuvre ou même d'autres critères. Je compte bien continuer à respecter l'autonomie communale. La décision d'une intervention, de quelque nature que ce soit, relève de chacune des communes et des maisons du tourisme et je suis d'avis de ne pas interférer dans leur gestion.

Enfin, pour ce qui est des règles transitoires, seules les maisons du tourisme qui fusionnaient « entièrement » – donc deux maisons de tourisme existantes qui décident de fusionner, il y en aura – pouvaient jusqu'à présent bénéficier d'un doublement de la subvention de fonctionnement. Cela, on ne le change pas. Cela signifie, par exemple, que l'intégration d'une commune supplémentaire ne donnait pas droit à une augmentation du subside de fonctionnement. Cela a déjà été le cas, d'ailleurs. Une maison du tourisme, qui comprenait la Commune de Somme-Leuze, s'est agrandie de plusieurs communes ; à un moment donné, il n'y a pas eu, à l'époque, de modification, sauf erreur de ma part, de la subvention de fonctionnement.

Ici, pour permettre la mise en place du nouveau paysage touristique et donner les bons outils aux opérateurs désireux d'intégrer au plus vite ce nouveau paysage, de nouvelles dispositions décrétales seront prises, à titre transitoire, pour l'année 2016. L'une d'entre elles porte sur l'instauration d'un régime financier prenant en considération les caractéristiques du ressort territorial de la nouvelle maison du tourisme, à savoir le nombre de communes, la part de population et sa capacité d'accueil. Ces dispositions seront décidées pour l'année 2016. Les maisons du tourisme, qui ont fait l'objet d'une décision de reconnaissance par le Gouvernement, bénéficieront d'une subvention de fonctionnement, correspondant à la somme des quotes-parts attribuées à toutes les communes faisant partie de leur nouveau ressort territorial.

Mon administration procédera à l'évaluation de ce mode de financement avant fin 2016. Je vous rassure, cette évaluation permettra, dans un premier temps si nécessaire, de procéder à de légers amendements et, dans un second temps, de rendre pérennes les dispositions, au travers des modifications à apporter au Code wallon du tourisme. Il est évident que la volonté

est de rester dans un mode de financement proche du système proposé à titre transitoire, afin de ne pas mettre les opérateurs en difficulté. Il faut aussi se laisser la possibilité de voir ce qu'il se passera en 2016 et de tirer les leçons pour l'un ou l'autre léger amendement éventuel.

Enfin, concernant la question portant sur le choix d'un regroupement qui pourrait s'opérer en fonction de la « valeur » d'une commune au détriment de la cohérence des territoires, je rappelle que la décision finale de reconnaissance d'une maison du tourisme revient au Gouvernement wallon.

M. le Président. - La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse très claire qui n'appelle pas d'autres commentaires de ma part.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Je prends bonne note de votre volonté d'être attentif au maintien de cette autonomie communale et d'inviter les communes à se concerter entre elles, si elles souhaitent apporter une quote-part de financement.

Par rapport au régime transitoire, je prends note d'une évaluation fin 2016. On y sera attentifs. Je prends bonne note également que vous serez attentif aux effets éventuels d'aubaine pour une commune qui souhaiterait changer son fusil d'épaule, en fonction de critères uniquement financiers.

**QUESTION ORALE DE MME MORREALE À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « L'ACCESSIBILITÉ DES ATTRACTIONS
TOURISTIQUES AUX PERSONNES À MOBILITÉ
RÉDUITE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Morreale à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'accessibilité des attractions touristiques aux personnes à mobilité réduite ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Morreale (PS). - Monsieur le Ministre, l'accessibilité des personnes handicapées et leur intégration concernent de nombreuses compétences au sein de la Région. Cependant, j'aurais souhaité

m'attarder sur l'accessibilité des personnes handicapées dans nos attractions touristiques.

Progressivement, les pouvoirs publics entament une réflexion particulièrement intéressante en Wallonie, les gestionnaires des sites touristiques étant encouragés par la Région à réfléchir à l'accessibilité de leur site et à essayer de l'améliorer.

À ce sujet, j'aurais souhaité vous interroger sur la mise en place d'un nouvel outil, Access-i. En effet, en collaboration avec le CGT et l'AWIPH, cet outil a pour ambition d'évaluer l'accessibilité d'un lieu et de communiquer de manière précise sur cette dernière. Son lancement est prévu pour le début de l'année prochaine.

Tout simplement, le délai sera-t-il tenu ? Comment l'AWIPH – qui est devenue l'AViQ entre-temps – participe-t-elle à ce projet ?

La deuxième partie de ma question porte sur les aménagements dans les parcs de loisirs et les parcs d'attractions de notre Région. En effet, si certaines activités sont accessibles, elles ne sont pas pour autant toutes conçues pour en faire profiter tous les enfants. Malheureusement, les enfants porteurs d'un handicap peuvent rarement en profiter.

Me basant sur ce qui existe chez notre voisin néerlandais, ne serait-il pas possible d'encourager les parcs de loisirs, comme les aires de jeux en général, à prévoir des aménagements des attractions, ce qui permettrait à tous les enfants de s'amuser et d'en profiter ? Quelles sont vos ambitions dans le domaine ? Entendez-vous encourager les parcs qui s'engagent dans cette voie par l'octroi de « soleils » supplémentaires ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Madame la Députée, dès mon entrée en fonction et parce que l'ASBL Access-i œuvre à une cause qui ne peut nous laisser indifférents, j'ai souhaité qu'un soutien soit apporté à cette association par une subvention annuelle du Commissariat général au tourisme. Cette subvention s'inscrit dans le cadre d'une collaboration tant avec l'association qu'avec l'AWIPH.

Les deux dernières ont permis de construire l'outil Access-i, de l'améliorer, de le tester, et ce, via des groupes de travail regroupant des personnes à mobilité réduite.

Je vous confirme que fin 2015, Access-i sera donc finalisé pour permettre l'audit des bâtiments touristiques. Néanmoins, nous pouvons déjà compter sur la labellisation de près de 40 entreprises touristiques à ce jour.

Le partenariat CGT-Access-i a pour objectif, en 2016, la sensibilisation à l'accompagnement des prestataires touristiques ainsi que leur labellisation.

Il est également renforcé, cette année, par une nouveauté qui s'inscrit dans le cadre de l'année à thème 2016 « la Wallonie à vélo ». Pour faire en sorte que cette année à thème soit accessible à tous, trois produits touristiques spécifiques, accessibles aux PMR, seront construits, et ce avec l'appui des fédérations touristiques du Hainaut, de Liège et de Luxembourg, toutes trois déjà fort impliquées, depuis de nombreuses années, dans le tourisme accessible aux PMR. Cette action complémentaire est financée par le CGT.

Concernant spécifiquement les attractions touristiques, il existe déjà, dans la procédure d'autorisation des attractions touristiques, une grille d'évaluation qui comprend, notamment, des critères pouvant répondre aux besoins exprimés par les personnes à mobilité réduite. Si une attraction autorisée souhaite améliorer son infrastructure en matière d'accessibilité, elle peut rentrer un dossier de demande de subvention auprès du Commissariat général au tourisme ; une sensibilisation sera d'ailleurs refaite dans ce sens.

M. le Président. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LES OFFICES DU TOURISME MOBILES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les offices du tourisme mobiles ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, depuis l'été 2013, en France, des offices du tourisme mobiles ont vu le jour. Cette initiative part du constat que, trop souvent, les touristes séjournant dans une région ne font pas de détour par les bureaux des offices du tourisme et, de ce fait, ne peuvent être pleinement informés de l'offre touristique.

Cette solution innovante – en tout cas le retour d'une solution qui avait déjà fonctionné auparavant – est donc

de déplacer l'office du tourisme vers les flux touristiques, en tenant compte de la situation en matière d'offre d'hébergement.

Cette nouvelle façon d'aller à la rencontre des visiteurs remporte visiblement un beau succès en France et plusieurs offices du tourisme y recourent.

Monsieur le Ministre, existe-t-il de telles initiatives chez nous ? Si une demande comme celle-là était formulée par un organisme touristique, qu'il soit maison du tourisme, office du tourisme, ou syndicat d'initiative, la Wallonie soutiendrait-elle ce type de projet ?

Pratiquement, peut-on envisager, en haute saison, de déplacer l'accueil d'un office du tourisme ou d'un syndicat d'initiative vers des sites qui s'y prêtent, par le biais d'un outil mobile, y compris en fermant – c'est un aspect important – le local dédié à l'office du tourisme parce que les règles sont pour l'instant relativement contraignantes ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, il faut constater que le comportement des touristes a évolué suite au développement exponentiel des nouvelles technologies. Plus ou moins 70 % des internautes utilisent leur smartphone pour obtenir de l'information en temps réel, en ce compris bien entendu l'information touristique. C'est la raison pour laquelle les touristes se rendent moins fréquemment qu'auparavant dans les bureaux d'information touristique. Par conséquent, le travail de ces opérateurs est amené à évoluer et le sera encore demain.

La gestion de l'information structurée est devenue primordiale, l'importance des bases de données mutualisées, comme Pivot, n'est plus à démontrer. Celles-ci permettent la diffusion d'une information précise par le biais des sites web et d'applications mobiles.

Certains organismes touristiques l'ont bien compris et ont adapté leur stratégie. À titre d'exemple, ils profitent de moments d'affluence, dans des lieux touristiques ou lors de grandes manifestations, pour être physiquement présents ; certains organisent régulièrement des séances d'information dans les villages de vacances avoisinants, en collaboration avec des opérateurs privés présents ; d'autres encore « délocalisent », en été, leur bureau d'accueil sur un site fortement fréquenté.

Je rappelle que la législation actuelle impose aux syndicats d'initiative et aux offices du tourisme de respecter les heures d'ouverture du bureau d'accueil fixées par la décision de reconnaissance, à savoir qu'ils

doivent être ouverts au public au moins 100 jours par an, comprenant nécessairement les week-ends de vacances et au moins quatre heures par jour. Dans le cadre des travaux de révision du Code wallon du tourisme, nous pourrions envisager d'étudier plus de souplesse par rapport à ce point. C'est une question qui sera mise à l'ordre du jour.

Le tourisme est en effet en constante évolution et doit adapter sa stratégie au comportement des touristes.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre. L'importance est que notre réglementation soit en adéquation avec les besoins et les réalités de terrain. Même si les technologies de l'information se développent fortement, aujourd'hui, nos organismes touristiques doivent être extrêmement compétitifs de ce point de vue.

Un contact humain, une présence humaine, là où les flux touristiques sont importants, restent une valeur ajoutée en termes d'actions soutenues par les pouvoirs publics.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR
LES AMATEURS DE MOTOCROSS POUR
EXERCER LEUR SPORT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les difficultés rencontrées par les amateurs de motocross pour exercer leur sport ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, j'ai déjà eu l'occasion, comme certains de mes collègues, de vous interroger sur le manque de terrains de sport moto tout terrain et sur la difficulté, pour les amateurs de ce sport, de pratiquer leur passion dans des conditions acceptables et réglementées.

Je vous ferai grâce du paragraphe qui concerne l'histoire de nos champions dans le domaine. Je veux plutôt m'attarder sur des événements récents. Un dossier qui avait été introduit, par la Commune de Bertrix, pour la création d'un terrain semi-permanent ou d'entraînement, s'est vu à nouveau recalé par votre collègue, M. le Ministre Di Antonio. Cela fait plus de

trois ans que cette commune tente de créer un circuit dans la Province de Luxembourg pour répondre à une demande indéniable.

Lors d'une précédente question, vous m'avez assuré prendre la mesure des difficultés rencontrées par les amateurs de sport moto. Un fonctionnaire de l'ADEPS était même chargé de vous faire un état des lieux des difficultés et de leur niveau de complétude des différents dossiers en cours.

Vous nous disiez, je vous cite : « Il ne sert à rien de faire la fine bouche. On va prendre le dossier qui sera le plus avancé, en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés, dont mon collègue, M. le Ministre Di Antonio ».

Quelques mois plus tard, pouvez-vous nous indiquer quelles sont les conclusions de l'état des lieux établi à votre demande ?

On peut aussi s'interroger sur les synergies qui existent avec votre collègue M. le Ministre Di Antonio pour faire réellement avancer les dossiers. On le constate bien, dans ce domaine particulier, chacun se renvoie un peu la balle : « Ce n'est pas de ma faute, c'est de la faute de tel ou tel type de réglementation ».

Pourriez-vous faire des propositions concrètes qui permettent de sortir de ce cercle vicieux où c'est le serpent qui se mord la queue ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, vous connaissez les contraintes environnementales ou d'aménagement du territoire. Vous connaissez aussi les difficultés de réaction de riverains, ce qui fait que la concrétisation de tel type de projet est complexe

Il faut savoir qu'une approche précipitée ou approximative ferait en sorte que les dossiers aboutiraient inévitablement devant les cours et tribunaux. Il faut donc un objectif de concrétisation qui mise sur une approche très consciencieuse.

Le fonctionnaire de mon administration, que j'avais désigné à cet effet, vient de terminer, m'a-t-on dit, son état des lieux des différents projets en Wallonie. Il viendra me le présenter prochainement.

Sur base de ce rapport, un groupe de travail prendra en charge l'examen des différents projets. Je vous rassure, ce groupe comprendra des représentants de mon cabinet, du cabinet de mon collègue, M. Di Antonio et du SPW. Je veillerai à ce que les compétences Sport et Nature, au niveau de mes responsabilités, soient toutes les deux bien présentes. J'espère que nous pourrons

revenir avec des informations plus concrètes et plus rassurantes pour tous les passionnés de ce sport bien au cœur de l'ADN de notre Région.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre. Pour une fois, je ne suis pas du tout d'accord avec votre réponse, qui a le mérite d'exister et qui est classique. Là où je ne suis pas d'accord, c'est que c'est un discours que l'on entend depuis trop longtemps. Quand il y a une réelle volonté de faire avancer les choses...

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - C'est marrant parce que je viens de vous dire que le rapport vient d'être terminé et qu'il va m'être présenté.

M. Evrard (MR). - Cela, c'est positif. Mais depuis le temps que l'on attend ces informations, je serai content de les avoir rapidement.

Ce qui ne me convient pas dans votre réponse, c'est quand vous dites qu'il faut une approche consciencieuse, méthodique, et cetera, parce que la problématique est complexe. Là, vous avez raison.

Maintenant, la question qu'il faut se poser, derrière ce constat, c'est : n'a-t-on pas fait en sorte que le cadre soit tellement strict que l'on arrive au résultat auquel pas mal de communes sont confrontées, depuis pas mal d'années, c'est-à-dire un refus, énormément de temps qui est passé, énormément d'énergie et d'argent dépensé dans les études, pour souvent n'aboutir à rien du tout ? Finalement, le cadre qui a été mis en place sciemment fait, aujourd'hui, que la possibilité, pour les adeptes de ce sport, de s'entraîner est totalement inexistante.

Ce que je souhaiterais, c'est que vous ayez – vous en avez la capacité, je n'en doute pas – la même proactivité dans ce domaine que celle dont vous faites preuve pour des sports, comme le hockey ou la balle pelote, très récemment. C'est dans ce sens, Monsieur le Ministre, que je souhaitais vous inviter à être plus conquérant en la matière.

**QUESTION ORALE DE M. LECERF À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « L'INSTALLATION D'ÉCLAIRAGE LED
DANS LES INFRASTRUCTURES SPORTIVES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lecerf à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme

et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'installation d'éclairage LED dans les infrastructures sportives ».

La parole est à M. Lecerf pour poser sa question.

M. Lecerf (MR). - Monsieur le Ministre, des projets technologiques considérables ont été réalisés, ces dernières années, dans le domaine de l'éclairage LED, qui permettent, aujourd'hui, de réaliser des installations plus performantes, tout en effectuant des économies d'énergie considérables. C'est pourquoi, au niveau des routes régionales notamment, la réalisation de nouvelles installations d'éclairage, par exemple l'éclairage d'un nouveau rond-point ou encore la rénovation d'une traversée d'agglomération, vise à privilégier du luminaire LED.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dire ce qu'il en est pour les infrastructures sportives ? Je pense aux terrains de sport, aux piscines, aux halls omnisports. Encouragez-vous l'installation des lumières LED ? L'imposez-vous dans certains cas ? Êtes-vous favorable et soutenez-vous la modernisation d'anciennes installations traditionnelles ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, la technologie LED apporte, en effet, des perspectives de réduction de la consommation d'énergie électrique considérable. SPW Infrasport subsidie ce type d'investissement au même titre que les autres investissements qui ont vocation de réduire les charges énergétiques.

Le SPW étudie, au cas par cas, les demandes et guide les porteurs dans les choix devant être opérés. Il identifie donc, avec les concepteurs des projets, l'option LED et sa meilleure mise en place. Cette technologie comporte de multiples options et nécessite une mise en œuvre experte dans le cadre de la performance énergétique des bâtiments. Au sein des infrastructures sportives, de nombreux paramètres doivent être analysés. À titre exemple, doivent être pris en compte l'intensité, dictée par les diverses réglementations sportives, mais aussi la mise en place d'allumages intelligents. Cette nouvelle technologie permettra une gestion des temps d'allumage et d'une intensité modulée, selon les apports de lumière naturelle, aux différents moments de la journée. Elle permet de doubler le gain énergétique d'une installation LED.

La technologie LED offre une palette excessivement large de mises en place, en cela compris le placement d'ampoules LED sur des luminaires classiques, mais toutes les applications ne sont pas optimales ou adaptées à toutes les infrastructures sportives.

Enfin, à la date d'aujourd'hui, selon le type d'infrastructures et sa température ambiante, le LED n'est pas systématiquement la solution la plus adéquate. De ce fait, je pense qu'il serait précipité de l'imposer à l'ensemble des projets. Je préfère inciter les porteurs de projets à choisir les meilleures options. À cette fin, Infrasports mène un travail de concertation qu'il faut saluer et qui est présent partout, là où le promoteur le souhaite.

M. le Président. - La parole est à M. Lecerf.

M. Lecerf (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse bien complète. Je sous-entends que vous n'êtes donc pas opposé à ce que l'on prenne des initiatives et que l'on introduise des dossiers de modernisation avant une période traditionnelle de 15 ans, à condition qu'il y ait vraiment un objectif d'économie d'énergie importante.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « L'APPLICATION DU PLAN PISCINE »**

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LE SUIVI DU DÉVELOPPEMENT DES
PISCINES CONTENEURS »**

**QUESTION ORALE DE M. SAMPAOLI À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LE PLAN PISCINE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région :

- de M. Dodrimont, sur « l'application du plan Piscine » ;
- de M. Dodrimont, sur « le suivi du développement des piscines conteneurs » ;
- de M. Sampaoli, sur « le plan Piscine ».

Les questions orales de M. Dodrimont sont retirées.

La parole est à M. Sampaoli pour poser sa question.

M. Sampaoli (PS). - Monsieur le Ministre, vous avez annoncé dans la presse que vous allez mobiliser 110 millions d'euros en cinq ans pour le financement du plan Piscine. Pour atteindre cet objectif, divers mécanismes sont envisagés, tel que le recours aux crédits classiques à hauteur de 25 millions d'euros, soit 5 millions d'euros par an. Les crédits UREBA et financement alternatif à hauteur de 30 millions d'euros, ainsi qu'un prêt à taux zéro remboursable sur une période de 20 ans pour un montant de 50 millions d'euros. Cela veut-il dire qu'un nouveau financement alternatif sera mis en place dès 2017 ? Comment comptez-vous alimenter l'AB 63.08.05 relatif aux grandes infrastructures pour lesquelles, je le rappelle, il n'y a aucun crédit prévu en engagement au budget 2016 ? Cela signifie-t-il que le taux maximum de subvention va endosser de petites infrastructures, dans ce cas, il sera ramené à 50 % de l'investissement ? Pouvez-vous nous dire sur quels critères seront sélectionnés les dossiers de rénovation ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Le plan Piscine est apparu comme une évidence quand il était établi que nos piscines ne pouvaient plus assurer leurs missions sans une rénovation majeure. Face à ce constat, j'ai cherché non seulement à mobiliser des moyens budgétaires nécessaires, mais aussi à encadrer ces investissements, l'avancée significative dans la qualité de nos infrastructures. La Wallonie mettra donc en œuvre 110 millions d'euros pour rénover le parc, mais le plan comprendra aussi des mesures pour assurer la pérennité de l'investissement et répondre adéquatement aux besoins réactualisés de nos concitoyens.

Nous allons investir pour réduire la charge des communes. Les travaux prioritaires viseront à la réduction des dépenses énergétiques et des frais de fonctionnement. Nous allons aussi investir sur le long terme. Les rénovations ou les reconstructions à neuf devront être conçues en prenant en compte la gestion ultérieure de l'infrastructure. Les outils seront fournis aux architectes par le SPW Infrasports, en collaboration avec l'AES et la Confédération construction wallonne.

Troisièmement, nous allons investir dans des infrastructures ouvertes aux nouvelles pratiques ludicosportives, mais en insistant sur l'importance de leur rôle premier d'accueil de l'apprentissage scolaire et des pratiques sportives.

Quatrièmement, en préférant investir dans l'humain et non dans de nouvelles normes, la prévention des accidents en piscine sera améliorée à travers plusieurs éléments :

- les formations du personnel et des encadrants de groupes d'enfants ;
- la mise en place d'un plan de prévention sécurité de protection de la santé ;
- l'organisation des secours, à travers l'obligation pour les architectes de justifier leurs choix architecturaux à la lumière d'une utilisation sécurisée de la future infrastructure, et ce, avec l'appui d'un organisme privé.

Enfin, nous investirons non seulement dans les briques, mais aussi dans l'humain, en offrant avec les partenaires du projet – permettez-moi de les citer et de les remercier sans être exhaustif : le SPW Infrasports, l'ADEPS, la Fédération francophone belge de natation, l'AES et la Confédération construction wallonne – des formations et des outils didactiques pour guider la gestion quotidienne des infrastructures.

J'évoque aussi la question de M. Dodrimont qui vient d'arriver...

M. le Président. - Vous répondez à une question qu'il n'a pas posée...

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Cela intéressera tous les commissaires que je complète ma réponse par des éléments aux questions de M. Dodrimont. Je pense qu'il ne faut pas aborder avec résignation le développement de supracommunalité comme alternative nécessaire à la gestion des piscines. Je ne peux, comme vous, que faire le constat du manque de réceptivité de la plupart de nos bourgmestres pour cette option qui pourtant, à mon sens, devient de plus en plus incontournable. Toutefois, bien conscient de l'impossibilité de contrainte et respectueux de l'autonomie communale, je ne compte pas me résigner pour autant. J'ai pu rencontrer les bourgmestres qui se trouvent face au constat incontournable qu'ils ne peuvent plus assumer, seuls, leurs piscines, même rénovées.

J'entends les bourgmestres s'indigner du fait que leurs voisins pratiquent des prix privilégiés au bénéfice de leurs concitoyens. Je constate le gâchis engendré par l'absence de coordination entre villes voisines dans l'établissement de leur cadastre d'infrastructures sportives, alors même que leurs concitoyens ne perçoivent pas ces frontières dans la pratique de leur sport. Je ne cesse de plaider auprès des porteurs de projets le développement de solutions innovantes ayant pour objectif de tisser des projets supracommunaux.

Partager un projet ne se résume pas et ne se traduit pas nécessairement par la création d'une intercommunale. Il faut mettre en évidence dans le cadre de l'appel à projets, et je le ferai, des montages plus souples, allant de la convention jusqu'au secteur d'une intercommunale, en passant aussi par des coupoles

sportives. Il est possible de porter conjointement un projet avec des structures à investissement variable. Toutefois, je reste persuadé que le bon sens et les réalités budgétaires seront les incitants les plus probants du développement à la supracommunalité dans la gestion des infrastructures sportives.

L'AES dont vous demandez l'implication travaille, entre autres, à la préparation de la diffusion de ces modèles. Sa mission, au sein du plan, correspond à ses atouts de connaissance de la gestion des infrastructures et d'organismes de formation continue. Elle participe ainsi à la mise sur pied du Plan de prévention de sécurité et d'organisation des secours, d'élaboration des formations de sécurité, à l'attention du personnel des piscines et des encadrants de groupes extérieurs. Elle prépare, en collaboration avec Infrasports et les différents intervenants, le modèle de plan de gestion à long terme d'une piscine, la formation adjacente, ainsi que le travail à mettre en place pour inclure, dès la conception d'une infrastructure, la prise en compte des impacts sécurité, pratiques sportives et réduction des coûts d'exploitation liés à la masse salariale.

J'ai pu annoncer le lancement du plan et sa dotation. Toutefois, je ne compte pas me limiter à cette communication à l'attention des potentiels porteurs de projets. L'ensemble des communes sera informé, dans le cadre du lancement de procédure d'appel à projets. Dans la deuxième partie de 2016, une journée d'information, ainsi que les supports informatifs seront mis en œuvre pour s'assurer que l'ensemble des acteurs du plan puisse prendre connaissance de l'ensemble des paramètres de ce plan. Il n'est pas prévu d'avancer le processus de lancement de l'appel à projets. C'est un travail de fond et non une simple distribution de moyens. Je tiens à l'efficacité de ce plan et à la durabilité de ses effets. Il faut donc que l'ensemble des cahiers des charges, des formations et des supports d'information soient mis à la disposition des porteurs de projets avant que ne soit lancé, fin 2016, cet appel à projets.

Entre-temps, je l'ai déjà dit, il est tout à fait possible que je retienne aussi le financement de l'une ou l'autre infrastructure, comme je l'ai d'ailleurs fait en 2015.

Concernant le mécanisme de financement, les sources s'organisent comme suit, le montant total des investissements envisagés s'élève à 110 millions d'euros.

Il y aura comme enveloppes disponibles :

- des crédits classiques pour 25 millions d'euros ;
- UREBA Piscines pour 13 millions d'euros ;
- financement alternatif sport pour 17 millions d'euros.

Cela fera 55 millions d'euros, ce qui correspond au subside de 50 % qui sera alloué.

Vous savez que pour le solde, il y aura également un prêt à taux zéro qui sera disponible pour les 55 millions restants.

Comme vous en êtes conscients, les crédits classiques visant l'octroi de subsides sont insuffisants pour supporter ces importants investissements. Il est donc proposé de financer partiellement l'investissement par l'octroi de prêts à taux zéro aux bénéficiaires, via le CRAC. L'enveloppe nécessaire sera mise à disposition par un organisme bancaire et un financement partiel par la BEI sera mis en place. Les bénéficiaires rembourseront les amortissements et la Région prendra à sa charge l'ensemble des intérêts. Cette prise en charge des intérêts par la Wallonie équivaut à un complément de subsides de 15 %, sur 20 ans.

Il n'est pas envisagé de réactiver, pour le plan Piscine, l'article budgétaire des grandes infrastructures. Cela n'est nullement requis. Par contre, il est envisagé, pour faciliter la lecture du budget des infrastructures sportives, qu'un article budgétaire soit créé pour y inclure les moyens ordinaires dédiés au plan.

Les critères seront établis sur base du cadastre des piscines et de l'étude de programmation, en gratifiant les projets à forte réduction énergétique autant que ceux qui tabletront sur l'amélioration des pratiques sportives et les investissements pérennes. L'ensemble des paramètres sera communiqué en temps opportun aux candidats.

Je terminerai en abordant – puisque c'était aussi le cas dans une des questions – les piscines itinérantes. Le développement du projet n'est toujours pas plus avancé que lors de ma dernière intervention à ce sujet au sein de cette commission. De plus, le plan vise à offrir aux citoyens wallons un parc de piscines durables. Cette solution, si elle s'avérait opportune, ne serait dès lors que totalement accessoire.

M. le Président. - La parole est à M. Sampaoli.

M. Sampaoli (PS). - Je remercie M. le Ministre de la réponse qu'il a apportée, tant à M. Dodrimont qu'à moi-même.

J'ai bien entendu : pas d'activation de l'article 63.08, création d'une allocation de base particulière pour les plans Piscine, financement alternatif à partir de 2017, critères de sélection définis en deuxième partie de 2016. J'ai juste une petite inquiétude, Monsieur le Ministre, par rapport au crédit aujourd'hui alloué aux investissements en matière d'infrastructures sportives. En fait, on a à peu près 25 millions d'euros en petites infracommunales et infraprivées, auxquels l'on doit ajouter 2,8 millions pour le sport de rue ; donc, l'on est à 27 millions, 28 millions d'euros.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur Sampaoli, c'est sur toute la période.

M. Sampaoli (PS). - Oui d'accord, je sais bien que c'est sur toute la période, mais c'est 5 millions d'euros par an et si l'on prend un taux de 2,75 % en remboursement, l'on sera, en 2022, à 6,4 millions d'euros. Donc, 6,4 millions d'euros par rapport à 27 millions d'euros, cela fait un petit 25 %.

Cela veut dire que l'on consacrera aux piscines 25 %. Je suis conscient que le parc des piscines nécessite des interventions, que votre volonté d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments, enfin des piscines, est légitime et louable, mais, à un moment donné, on se retrouvera avec des plans en terrain synthétique, avec des plans ceci, des plans cela. On risque de se retrouver coincés et j'ai un peu peur que les petites structures, comme les ASBL qui auront besoin d'un investissement important pour la mise en conformité, la rénovation ou la construction d'un nouveau bâtiment qui est devenu obsolète, ne puissent plus en bénéficier.

**QUESTION ORALE DE M. COURARD À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LA GESTION DES CHASSES PAR LE
DÉPARTEMENT DE LA NATURE ET DES
FORÊTS (DNF) »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Courard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la gestion des chasses par le Département de la Nature et des Forêts (DNF) ».

La parole est à M. Courard pour poser sa question.

M. Courard (PS). - Monsieur le Ministre, en juin dernier, je vous interrogeais sur les évolutions cynégétiques. Aujourd'hui, il semble que les 1 300 hectares de forêt d'Anlier, gérés par le Département de la nature et des forêts, DNF, pour la chasse, ne donnent pas les résultats escomptés en termes de prélèvement notamment de cervidés.

Qu'en est-il ? L'article que j'ai lu est-il bien la réalité ? Pouvez-vous dresser un premier bilan de cette pratique ?

Au niveau réglementaire, il semble que le cahier des charges ait été assoupli en cours de saison.

Le cas échéant, pourquoi ? Est-ce réglementairement correct ?

On sait que le prix de location d'une chasse sous licence est bien moindre qu'un bail traditionnel pour les communes.

Quel a été le manque à gagner pour les autorités publiques dans cette location ?

En outre, il semblerait qu'environ 20 agents du DNF participent à ces journées de chasse en qualité de rabatteurs. Sont-ils en service ces jours-là ou en congé ?

Enfin, comme nous l'avons déjà exprimé, cela démontre que la chasse n'est pas une science exacte et surtout, qu'il est nécessaire d'être plus précis dans l'estimation des populations de cervidés, afin d'établir des plans de tir crédibles pour le DNF et les chasseurs.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, la chasse n'est effectivement pas une science exacte, notamment parce que la présence du gibier, sur un territoire donné, n'est jamais garantie, vu ses déplacements et parce que l'estimation des populations de gibier reste bien une estimation et ne correspondra donc jamais à un dénombrement précis. C'est notamment pour tenir compte de ces facteurs que le plan de tir est attribué à des conseils cynégétiques – ou de leurs secteurs – et que son exécution est également évaluée à cette échelle.

Cette évaluation vis-à-vis des objectifs de tir fixés par le conseil cynégétique local à la chasse à licences de la forêt domaniale indivise d'Anlier, est, en ce début décembre, satisfaisante puisque 27 non boisés ont été prélevés sur les 31 minimum demandés par le conseil. Quant aux petits cerfs, le minimum imposé de cinq bêtes est déjà réalisé, puisque six petits cerfs ont, à ce jour, été tirés et l'année n'est pas finie.

Concernant le cahier des charges qui régit la vente des licences, je vous précise qu'il prévoit, à plusieurs endroits, la possibilité pour le service forestier d'adapter l'organisation de la chasse à licences. Ceci, non seulement dans un souci d'efficacité, mais aussi et surtout parce que l'expérience menée est débutante.

Les agents du Département de la nature et des forêts, présents aux poussées en tant que rabatteurs, étaient en service comme cela se fait sur les Chasses de la Couronne ou dans les chasses en régie de l'Est, elles aussi organisées dans le cadre des missions du DNF.

Enfin, pour ce qui est du bilan financier, j'ai déjà indiqué, précédemment, que je demanderai à l'administration de faire, à la fin de la saison de chasse 2015-2016, avec les communes concernées, un premier bilan de cette expérience.

M. le Président. - La parole est à M. Courard.

M. Courard (PS). - Merci pour vos réponses, Monsieur le Ministre.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LA RIGIDITÉ DES RÈGLES D'OCTROI
DES AIDES À L'INVESTISSEMENT EN
AGRICULTURE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la rigidité des règles d'octroi des aides à l'investissement en agriculture ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, sur base d'un plan d'investissement, une demande d'aide peut être introduite auprès de votre administration. Ce plan d'investissement prévoit les affectations des bâtiments qui font l'objet de subventions et c'est sur cette base que l'aide est octroyée, d'où l'importance du libellé.

Dans le passé, il semblerait qu'il était possible d'apporter des modifications au plan initial d'investissement, cette possibilité a été supprimée depuis 2014.

Vous savez, Monsieur le Ministre, il est courant que dans ces plans d'investissement, théoriques à la base, il y ait régulièrement des modifications en cours de réalisation, sans que cela ne remette réellement en cause et en question, la finalité.

Dans une infrastructure agricole, tout n'est pas toujours blanc ou noir ; les agriculteurs doivent constamment s'adapter aux exigences du marché. L'affectation d'un bâtiment n'est donc pas figée dans le temps, particulièrement pour les petites exploitations où l'agriculteur est amené à valoriser l'espace dont il dispose en fonction de l'évolution de ses activités, du marché ou de ses choix stratégiques de type de production.

Je le disais, depuis 2014, il semble qu'il n'existe plus cette possibilité d'amender le dossier initial ou de le modifier. Un bâtiment renseigné en tant que hangar, dans un plan initial d'investissement, peut, à un certain moment, être transformé en étable pour les besoins de l'agriculteur.

Dans ce cas, l'agriculteur peut-il toujours, aujourd'hui, bénéficier de l'octroi de ces aides ? Existe-t-

il plus généralement une possibilité de souplesse dans la manière d'appréhender un dossier en fonction des circonstances particulières que l'agriculteur aurait pu rencontrer ? Avez-vous donné des instructions à vos services dans ce sens ou dans le sens contraire ?

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, l'arrêté du Gouvernement wallon du 19 décembre 2008 pour les investissements dans le secteur agricole prévoyait que toute adaptation du plan accepté, portant sur la valeur d'un investissement, sa nature ou le report de sa réalisation, devait faire l'objet d'une demande par courrier auprès de l'administration.

Dans votre exemple, il faut rappeler que les conditions à respecter pour un hangar ne sont pas similaires à un bâtiment d'élevage, notamment au niveau du permis, des mises aux normes des infrastructures de stockage, des effluents d'élevage, du taux de liaison au sol, et cetera.

Depuis 2014 et la mise en place d'une législation transitoire, ces demandes d'adaptation d'investissement dans un plan ne sont plus recevables. Seules les demandes portant sur un abandon de plan ou l'avancement de la date de réalisation d'un investissement prévu sont recevables.

Toutefois, il est possible d'abandonner l'investissement prévu sous l'ancienne législation et d'introduire une demande sous la nouvelle législation basée sur l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 septembre 2015 relatif aux aides au développement et à l'investissement dans le secteur agricole.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, j'entends bien votre réponse, mais vous conviendrez avec moi que dans les moments difficiles que traversent les agriculteurs et quand on parle de simplification administrative, il faut justement faire preuve de tolérance et de souplesse.

J'entends bien dans votre réponse que les conditions d'octroi de permis sont différentes si l'on parle d'un hangar ou d'un bâtiment d'élevage. Maintenant, en tout cas, dans le sens du plus contraignant vers le moins contraignant, la transition devrait être possible. Le sens inverse peut éventuellement se comprendre.

J'entends bien cette possibilité de réintroduire une demande mais, si l'investissement est réalisé, qu'en est-il de la date de prise en considération dudit investissement ?

Si je fais un parallèle avec M. le Ministre Marcourt, notamment en prime à l'investissement, au niveau des aides PME, TPE, l'on voit qu'il y avait 300 millions

d'euros de retards. M. le Ministre nous dit : « Les dossiers ne sont pas complets, donc je ne peux pas liquider cet argent-là ». La question se pose de savoir si les règles et les contraintes, le cadre dans lequel l'on octroie ces aides, ne deviennent pas trop rigides ou que l'administration en fait une interprétation trop stricte, volontaire ou pas, mais qui amène bon nombre de situations de détresse, puisque la question posée, aujourd'hui, est relative à un cas extrêmement délicat et l'on ne peut évidemment que le regretter.

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LES SUITES DE L'ANNULATION DU
REMEMBREMENT D'ORP-JAUCHE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les suites de l'annulation du remembrement d'Orp-Jauche ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, c'est une question de suivi par rapport à l'évolution d'un dossier à propos de l'arrêt du Conseil d'État qui a annulé la décision du comité de remembrement d'Orp-Jauche du 3 juin 2013, décision d'arrêter le plan de relotissement, ainsi que les tableaux établis, conformément à la loi relative au remembrement légal des biens ruraux.

En septembre, vous aviez fait le constat que l'annulation, par le Conseil d'État, avait plongé les agriculteurs concernés dans l'incertitude. Vous aviez alors entrepris une série de démarches afin de lever ces incertitudes. Vous aviez souligné l'historique conflictuel, les nombreux échanges de parcelles entre propriétaires exploitants et les interdictions de culture décidées, par certaines communes, pour lutter contre l'érosion qui compliquaient manifestement la donne.

Vous analysiez la possibilité de scinder en deux le périmètre d'aménagement foncier, ce qui réduirait de 17 % la superficie initiale du remembrement et de 28 % le nombre d'intéressés. Je rappelle que ce remembrement d'Orp-Jauche est particulièrement important avec un nombre élevé d'intéressés.

Des réunions techniques devaient avoir lieu avec votre administration, afin de planifier la mise en œuvre des opérations avant de faire une nouvelle proposition de relotissement.

Cette proposition de relotissement devrait se baser sur la situation cadastrale en vigueur, la situation de droit. C'est là que résidaient les difficultés principales, puisque la situation de droit n'était pas ou n'était plus celle qui prévalait sur le terrain, vu le nombre d'échanges effectués. Vous souhaitiez résoudre les quelques divergences importantes entre quelques acteurs concernés, car celles-ci risquaient de mettre à mal une reprise des opérations.

Vous nous aviez annoncé que vous espériez nous présenter, d'ici la fin de l'année, une proposition de décision du Gouvernement wallon.

Pouvez-vous nous faire le point sur la situation ? Avez-vous pu avancer sur le dossier ? Où en sommes-nous aujourd'hui ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Madame la Députée, lorsque j'ai répondu à votre collègue, M. Maroy, fin septembre, j'ai précisé que je m'avançais peut-être sans filet concernant la volonté d'aboutir avant la fin de l'année. Ce délai ne sera pas tenu, mais j'ai bon espoir que ce dossier connaisse, très prochainement, des avancées majeures.

En effet, suite aux démarches entreprises par mon administration et mon cabinet, les choses semblent évoluer positivement concernant les divergences entre certains acteurs sur le terrain. Des rencontres sont encore programmées à ce sujet avant la fin de cette année.

Je touche du bois, si cette évolution positive se confirme, mon administration et mes collaborateurs rencontreront les responsables des cinq communes concernées, afin de leur présenter les nouveaux périmètres d'aménagement proposés.

Je présenterai ensuite au Gouvernement les arrêtés pour relancer officiellement ces nouveaux aménagements fonciers.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, de cette information. Vous ne me dites pas si le scénario que vous aviez envisagé, à savoir, scinder le périmètre, de manière à réduire le nombre d'intéressés et les superficies, reste un scénario que vous privilégiez. Je ne sais pas si vous pouvez m'en dire plus, sinon, c'est intéressant et important que cela avance au plus vite.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LES COMPENSATIONS POUR LE
SECTEUR AGRICOLE SUITE À LA REDEVANCE
KILOMÉTRIQUE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les compensations pour le secteur agricole suite à la redevance kilométrique ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, lors d'une conférence du Bauernbund, le 25 novembre, à Wiesenbach, votre cabinet avait annoncé que des compensations seraient prises pour le secteur du transport laitier, suite à l'instauration de la redevance kilométrique pour les poids lourds.

Suite à une question lors de cette conférence, votre chef de cabinet, M. Renard, a même indiqué que ces compensations ne concerneraient logiquement pas que le seul transport laitier, mais bien tous les secteurs liés aux produits issus de l'agriculture.

Pouvez-vous confirmer cela ? À quelle hauteur se chiffreront ces compensations ?

Comment comptez-vous calculer et distribuer le montant des compensations afin que les secteurs les plus durement touchés par cette redevance soient véritablement soulagés ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Madame la Députée, lors de cette présentation, à Wiesenbach, des différentes mesures adoptées en Wallonie pour atténuer les effets de la crise du lait, il a été indiqué que des mesures d'accompagnement avaient été proposées en faveur du secteur du lait, suite à l'entrée en vigueur du prélèvement kilométrique au 1er avril 2016.

Je rappelle l'intégralité de la réponse fournie lors de la discussion :

- une étude de l'UCL a identifié différents secteurs impactés par l'instauration du prélèvement kilométrique, dont le secteur du

lait et d'autres secteurs agricoles comme ceux de la betterave et la pomme de terre ;

- dans ce cadre, les ministres fonctionnels ont été invités à proposer des mesures d'accompagnement en faveur des secteurs touchés. Par ailleurs M. le Ministre du Budget, chargé de la coordination du dossier, a reçu des représentants de ces secteurs en présence d'ailleurs de représentants des cabinets. Un rapport de ces rencontres a été présenté au Gouvernement wallon ;
- le Gouvernement wallon a décidé du principe d'une enveloppe budgétaire de 23 millions d'euros en faveur des mesures d'accompagnement. Toutefois, à l'heure actuelle, aucune décision n'a été prise par le Gouvernement wallon concernant la répartition définitive de cette enveloppe entre les différentes mesures proposées ;
- Comme déjà indiqué, ce dossier relève des responsabilités du ministre du Budget, mais j'y suis bien entendu associé et vous vous imaginez bien que j'y suis très attentif ;
- Les mesures proposées par le ministre de l'Agriculture ont fait l'objet d'une présentation au comité de pilotage et doivent encore être affinées. Elles doivent faire l'objet d'un accord définitif au sein du Gouvernement wallon.

Je ne manquerai pas de vous tenir au courant.

M. le Président. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. Je voulais juste élargir ce que vous avez dit. C'est dans la logique que les secteurs les plus durement touchés sont soulagés par cette redevance. C'était peut-être difficile de donner des éléments précis ou des décisions prises, à ce moment-là, mais M. Renard a juste dit que normalement cela serait dans la logique. Il n'a pas dit que c'est déjà décidé comme cela.

Vous savez très bien, avec la redevance kilométrique, l'on a fait des exceptions pour le secteur agricole, mais il y a quand même les commerçants de paille ou des entrepreneurs agricoles, qui sont très touchés aussi et liés au secteur agricole qui, même s'il faut des transports de biens, sont souvent des agriculteurs à mi-temps ou des cas pareils.

C'est très difficile de faire vraiment la séparation entre agriculteurs et transport de biens. Dans le secteur agricole, c'est peut-être à vérifier comment l'on pourrait trouver un meilleur équilibre.

Finalement, juste une chose, si l'on essaie de penser à tous ces aspects... Récemment encore, il y a eu une réunion d'agriculteurs, en Communauté germanophone – donc encore après le 25 novembre à Wiesenbach – et

là on avait trois points comme bilan. Ce qui serait vraiment important pour mieux aider nos agriculteurs, cela serait d'abord une de vos priorités – on a déjà parlé de cela aujourd'hui – l'abaissement des charges administratives, mais aussi investir dans la promotion de l'exportation des produits agricoles en Région wallonne.

C'est un élément aussi que vous connaissez très bien. La troisième étape, c'est la mise en place de plus de mesures de soulagement et de l'accompagnement des agriculteurs pour augmenter leur qualité de vie, mais aussi pour les aider vraiment sur le plan financier.

C'est pour cela que c'est vraiment important de bien décider comment on peut influencer cette décision d'une manière correcte.

M. le Président. - Je suspends les travaux deux ou trois minutes.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 17 heures 43 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 17 heures 46 minutes.

M. le Président. - La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

(Suite)

QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « LE PLAN WALLON DE DÉVELOPPEMENT RURAL »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le Plan wallon de développement rural ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, la Commission européenne a officiellement approuvé le programme wallon de développement rural 2014-2020, le 20 juillet 2015. Le programme se décline en 11 mesures et 24 sous-mesures s'adressant à des bénéficiaires très divers – agriculteurs, forestiers, PME, opérateurs touristiques, et cetera.

Il poursuit trois grands objectifs qui sont :

- favoriser la compétitivité de l'agriculture ;
- garantir la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre de mesures visant à préserver le climat ;
- assurer un développement territorial équilibré des économies et des communautés rurales, notamment la création et la préservation des emplois existants.

Le budget total pour la période 2014-2020 s'élève à 654 millions d'euros, dont 264 issus de l'Europe. Des arrêtés du Gouvernement devaient encore être rédigés pour pouvoir mettre en œuvre ces mesures.

Presque cinq mois après son aval par la Commission européenne, où en est le Gouvernement dans les arrêtés qui doivent permettre au PWDR d'être concrètement mis en œuvre ?

Une campagne de communication à destination des bénéficiaires, dont les communes, devait être organisée. Le lancement a été officialisé le 28 septembre à Namur.

D'autres événements sont-ils prévus ?

Le document du programme fait 600 pages. Vous aviez prévu d'organiser des fiches pour chaque bénéficiaire, afin de rendre l'information plus digeste et directe.

Ces fiches sont-elles clôturées ? Ont-elles été diffusées et, dans l'affirmative, par quel biais ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, le Programme wallon de développement rural a été officiellement lancé le 28 septembre. Pas moins de 150 personnes, représentants de très nombreuses organisations, ont participé à cet événement. Les fiches descriptives des différentes mesures ont été remises à tous les participants et sont disponibles en ligne sur la page dédiée au PWDR du portail wallon de l'agriculture, en version française et en version allemande.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site du Réseau wallon de développement rural www.ruralite.be.

Concernant les arrêtés, j'avais demandé à mon administration d'anticiper les travaux, de sorte que la majorité des arrêtés relevant de mes compétences ont pu être adoptés rapidement après l'approbation du PWDR par la Commission européenne.

Les arrêtés relatifs aux paiements agro-environnementaux, à l'agriculture biologique, à

l'installation des jeunes agriculteurs, aux investissements dans les exploitations agricoles et aux indemnités pour les zones à contrainte naturelle sont déjà publiés au *Moniteur belge*.

Certains arrêtés sont en voie de finalisation, mais des dispositions ont été prises de manière à assurer la transition avec la programmation précédente. Il s'agit de l'arrêté relatif à la formation professionnelle agricole, approuvé en deuxième lecture par le Gouvernement et de celui relatif aux indemnités Natura 2000 et à la restauration des sites Natura 2000, qui sera présenté, ce jeudi, en première lecture au Gouvernement.

Enfin, pour les mesures en faveur du développement touristique, aucun arrêté spécifique ne doit être rédigé.

À l'exception des deux mesures relatives à la formation professionnelle pour laquelle une transition est en place, et des trois mesures d'aides aux investissements pour les entreprises non agricoles, l'ensemble des 19 mesures du programme est accessible.

Pour les mesures d'aides aux investissements pour les entreprises non agricoles dépendant du ministre de l'Économie, les travaux avancent bien et devraient permettre d'ouvrir celles-ci début 2016.

Pour assurer la diffusion de toute l'information relative au programme, c'est maintenant le Réseau wallon de développement rural qui va prendre le relais de l'administration, puisqu'il s'agit d'une tâche qui lui incombe en application de l'article 54 du règlement européen 1305/2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds européen agricole pour le développement rural, le FEADER. Comme le prévoit cette même réglementation européenne, un plan de communication sera soumis, début 2016, au comité de suivi du programme, de manière à poursuivre les actions de communication tout au long de la programmation.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci, Monsieur le Ministre. Je ne serai pas très long puisque vous avez scrupuleusement répondu à toutes mes questions.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « L'OUVERTURE DU MARCHÉ DE LA
VIANDE CANADIEN À 19 PAYS DE L'UNION
EUROPÉENNE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de

l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'ouverture du marché de la viande canadien à 19 pays de l'Union européenne ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, récemment, le Canada a pris la décision de rouvrir son marché à la viande de bœuf et de tous les autres ruminants en provenance de 19 pays de l'Union européenne, dont la Belgique. Le Canada avait interdit leur importation depuis 1996, suite à l'affaire ESB, plus connue sous le nom « maladie de la vache folle ». Avant l'interdiction, le marché canadien ne présentait pas un intérêt exceptionnel. Les quantités de viande exportées étaient relativement faibles.

Il s'agit néanmoins d'un signal positif, tant pour les efforts européens pour mettre en place des mesures sanitaires en vue d'éradiquer la maladie, que pour les perspectives économiques offertes par cette réouverture.

Monsieur le Ministre, quel attrait représente pour le secteur bovin wallon la réouverture du marché canadien ? Selon vous, d'autres pays ayant, comme le Canada, pris des mesures restrictives sur la viande bovine, vont-ils également revenir sur leur décision prochainement ?

Tous les pays de l'Union européenne ne sont pas concernés par cette réouverture de marché, mais des négociations sont en cours. Pouvez-vous éventuellement nous en dire davantage sur ce point ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, le 20 octobre 2015, les Commissaires européens, M. Andriukaitis, pour la Santé et Sécurité alimentaire, Mme Malmström, pour le Commerce, et M. Hogan, pour l'Agriculture, saluaient, dans un communiqué de presse, l'annonce de la décision du Gouvernement canadien de rouvrir l'accès au marché canadien pour le bœuf européen, issu des 19 États membres concernés par l'embargo de 1996, à savoir l'Autriche, la Belgique, Chypre, la Tchéquie, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne, la Suède et le Royaume-Uni.

Cet accès avait été fermé, en 1996, dans la foulée de la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine, l'ESB. La révision de la position canadienne a été engagée, dans le cadre de l'accord bilatéral vétérinaire de 1998, avec une évaluation du système européen d'inspection et

un audit en conséquence, conduit dans quatre États membres.

Outre la réouverture du marché, cette décision constitue un fait significatif dans les questions sanitaires par le fait de la reconnaissance de l'Union européenne comme une entité unique. Ceci renforce la position de l'Europe face aux autres partenaires commerciaux qui maintiennent encore des mesures restrictives contre les exportations de bœuf européen, et donc wallonne.

Enfin, cette décision s'inscrit dans un cadre bilatéral plus large où viendra s'ajouter, après sa ratification, l'accord commercial CETA entre l'Europe et le Canada.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Dans le cadre beaucoup plus large de la promotion de nos viandes bovines wallonnes, je pense que c'est quand même un signal positif. Vous l'avez dit, je l'expose également dans ma question, c'est une reconnaissance du travail sanitaire sérieux, effectué ces dernières années.

Avant l'embargo de 1996, les exportations de viande bovine wallonne étaient assez marginales ; nous pouvons espérer qu'avec la réouverture de ce marché canadien, un lobby et une meilleure connaissance de notre viande de qualité pourraient avoir un effet positif sur l'économie wallonne.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LES SERVICES POSTAUX ET
BANCAIRES DANS LES COMMUNES
RURALES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les services postaux et bancaires dans les communes rurales ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre, le contrat de gestion de Bpost doit être prochainement revu. Il s'agit naturellement d'une compétence fédérale qui n'est pas sans impact sur les services accessibles dans les communes rurales, question à laquelle la Wallonie ne peut rester indifférente. Notre Parlement a adopté d'ailleurs, en novembre 2009, une résolution à ce sujet.

Ainsi, en particulier, l'actuel contrat de gestion prévoit le maintien d'un bureau de poste par commune. Certains acteurs souhaiteraient supprimer cette obligation, ce qui affaiblirait encore l'accessibilité du service postal, mais – selon mes informations – il semble que cette idée soit à présent abandonnée. Il faut rester vigilant. Il convient également d'assurer le réseau de collecte du courrier postal et la fréquence de distribution.

À côté de cela, il est également nécessaire de développer le réseau de distributeurs automatiques de billets.

Actuellement, plusieurs dizaines de communes wallonnes ne disposent pas de distributeur de billets sur leur territoire et une série de citoyens doivent, dès lors, parcourir de très longues distances pour rejoindre un tel distributeur. Ma collègue, Mme Cécile Thibaut, Sénatrice, a d'ailleurs eu l'occasion d'illustrer, de mettre en relief cette réalité pour la Province de Luxembourg.

Nous pensons qu'il convient de prévoir également un distributeur automatique de billets au moins pour chacune de nos communes. À travers son réseau, Bpost est bien situé pour offrir une telle couverture, à condition bien sûr que ce distributeur soit accessible 7 jours sur 7 et non pas seulement au moment où le bureau postal est ouvert.

La Wallonie pourrait également contribuer à un tel développement, par exemple, en réduisant la taxe sur les automates pour les distributeurs installés dans les communes qui en sont dépourvues. C'est ici une suggestion que je veux relever.

Dès lors, Monsieur le Ministre, concernant le service postal, le Gouvernement a-t-il défini une position à l'égard du contrat de gestion de Bpost ? Avez-vous pris des contacts avec votre homologue en charge des Entreprises publiques à propos du contenu du contrat de gestion ? Êtes-vous informé de la négociation ?

À propos du distributeur automatique de billets, que pensez-vous du déploiement de ces distributeurs sur notre territoire ? Êtes-vous prêt à prendre l'initiative à ce sujet ?

Voilà, Monsieur le Ministre, les questions que je souhaitais vous poser sur cette thématique.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question et je partage bien entendu à la fois votre constat et vos préoccupations.

Vingt-trois des 262 communes wallonnes ne disposent pas de distributeurs automatiques de billets.

Le contrat de gestion de Bpost est conclu avec l'État belge. Comme ministre régional, je ne suis évidemment pas à la manœuvre dans ce dossier et je n'ai, pour l'instant, pas reçu d'information du Fédéral. Comme vous, en vue des inquiétudes que nous partageons par rapport aux évolutions qui seraient envisagées dans ce futur contrat, j'ai donc pris contact avec le ministre fédéral en charge de la Poste, M. Alexander De Croo, pour l'interpeller en la matière et lui rappeler les spécificités de nos zones rurales.

Concernant plus particulièrement votre demande quant à une initiative de ma part, un distributeur de billets de banque dans les communes rurales ou semi-rurales s'intègre bien dans les infrastructures de type maison multiservices, telles que définies dans le décret relatif au développement rural. La définition, c'est ceci : « une infrastructure polyvalente pouvant accueillir des services, publics et privés, mise en place pour répondre aux besoins spécifiques de sa population rurale ». Je pense que l'on est vraiment dans ce canevas.

Les communes qui ont un PCDR actif pourraient donc solliciter cette opportunité, moyennant, bien entendu, certaines balises et des modalités à discuter, mais, à mon avis, dans le cadre d'une forte souplesse avec mon administration.

Par rapport à la remarque faite dans votre question sur la taxe sur les automates, je pense que les pouvoirs publics qui appliquent cette taxe pourraient la reconsidérer, ou en tout cas en faire une évaluation. Je me souviens, quand j'étais conseiller provincial et que l'on nous soumettait cette taxe au vote, la justification était toujours de dire que finalement, on voulait sanctionner les organismes bancaires qui privilégiaient les distributeurs automatiques par rapport à la valorisation de ressources humaines. C'était un argument qui, à l'époque, avait toute sa justification. Maintenant, lorsqu'il n'y a plus de banque avec personnel et qu'il n'y a pas non plus de distributeur automatique, je pense que le montant de cette taxe pourrait être reconsidéré.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - Je prends note des explications et des éléments apportés par M. le Ministre.

Concernant la poste, je l'ai dit, c'est une compétence fédérale, mais je pense qu'il est tout à fait opportun que la Wallonie reste vigilante et se montre active à l'égard du Gouvernement fédéral par rapport à cet enjeu.

À propos des distributeurs automatiques de billets, je prends note de votre propre suggestion d'agir à travers l'initiative possible au niveau des PCDR. En même temps, je m'interroge. Faut-il limiter cette initiative à cet

outil ? Faut-il poursuivre un but plus large, d'une généralisation à l'échelle de notre territoire ?

C'est en ce sens que j'avais formulé ma proposition concernant l'exonération de la taxe relative aux distributeurs automatiques de billets. Il est clair que cette taxe a un certain sens. Elle a d'ailleurs un grand rendement pour la Région wallonne. Je rejoins l'objectif que vous avez rappelé, au-delà de celui d'alimenter les caisses régionales, et en même temps, de façon ciblée, à ces communes qui sont dépourvues d'infrastructure de cette nature, je pense qu'il y a là aussi à creuser. Je ne peux que vous inviter à prendre la balle au bond.

Je reviendrai d'ici quelques mois pour voir l'évolution du dossier. On ne peut pas accepter, aujourd'hui, en 2015, que l'on doive parfois faire 15 kilomètres pour simplement retrouver quelques liquidités.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LES ATTESTATIONS DE CONFORMITÉ
DES INFRASTRUCTURES DE STOCKAGE
D'EFFLUENTS D'ÉLEVAGE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les attestations de conformité des infrastructures de stockage d'effluents d'élevage ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, pour la fin de ce mois, tous les éleveurs wallons doivent avoir introduit leur demande d'Attestation de conformité de leurs infrastructures de stockage d'effluents d'élevage, ACISEE.

Les conséquences en cas de non-introduction de demande pour une attestation peuvent être particulièrement lourdes et avoir un impact financier non négligeable.

En effet, la détention de l'ACISEE est une condition obligatoire pour le droit d'obtention de l'exonération de la part « charge en bétail », dans le cadre de la taxe environnementale, pour obtenir les aides à la reprise d'une exploitation ou les aides à l'investissement. Enfin, en l'absence d'ACISEE une pénalité liée à la conditionnalité est prévue sur les aides à la PAC, soit 3 % des aides.

On le voit, il serait désastreux pour un éleveur de ne pas avoir introduit, dans les temps utiles, cette demande.

À 15 jours de l'échéance – le 31 décembre prochain – pouvez-vous faire le point sur la situation ? Combien d'éleveurs ont introduit leur demande ? Un rappel généralisé sera-t-il adressé afin de s'assurer que personne ne soit oublié ? Les associations agricoles sont-elles associées à ce rappel ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, le nombre de demandes d'Attestation de conformité des infrastructures de stockage d'effluents d'élevage, ACISEE, introduites à la Direction du développement rural, début octobre de cette année, était de 6 427, alors que quelque 9 370 dossiers sont attendus.

Les demandes doivent parvenir à l'administration avant le 1er janvier 2016.

Début octobre, 3 076 dossiers étaient traités, déclarés conformes et l'ACISEE avait été envoyée aux demandeurs.

Durant les neuf premiers mois de 2015, 1 047 visites ont été réalisées et 940 ACISEE ont été délivrées. À cinq exceptions près, toutes les non-conformités constatées ont été considérées comme mineures – infrastructures en ordre, mais mal utilisées – et n'entraîneront pas de suite si, lors d'une visite ultérieure après trois mois, l'utilisation a été constatée comme conforme.

Un courrier de rappel a été envoyé le 1er décembre aux agriculteurs pour les inviter à envoyer leur demande.

Concernant les associations agricoles, celles-ci ont été associées au rappel par l'intermédiaire de Nitrawal, et un rappel plus général a été adressé par la voie de la presse spécialisée.

À la date du 1er janvier 2016, seuls les agriculteurs qui n'auront envoyé aucune demande d'ACISEE pourraient risquer des sanctions.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour ces informations et ces éléments de réponse. Je note que l'ensemble des agriculteurs a été informé par les services du ministère. On peut donc espérer que les retardataires mettront à profit ces derniers jours de l'année pour ne pas se trouver sur le coup d'une potentielle sanction.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE
EN MATIÈRE AGRICOLE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la simplification administrative en matière agricole ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, souvenez-vous, le 23 septembre dernier, une importante délégation d'agriculteurs s'est déplacée afin de vous rencontrer, en vue de solliciter un allègement des contraintes administratives auxquelles nos agriculteurs sont soumis et dénoncer la lourdeur des procédures, en particulier pour le transfert d'effluents d'élevage.

Nous savons que ces procédures sont quasi toutes imposées par les instances européennes dans le cadre de la PAC ou de la législation environnementale. De ce fait, la marge de manœuvre wallonne est réduite, mais elle n'en demeure pas moins présente.

Pouvez-vous faire le point sur ce dossier ? La collaboration avec votre collègue en charge de l'Environnement a-t-elle pu dégager des solutions afin d'alléger la lourdeur des procédures administratives ? Quels sont les progrès constatés sur le terrain ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, lors de la manifestation des agriculteurs du 23 septembre dernier, mon collègue Carlo Di Antonio s'est engagé sur des simplifications des procédures, notamment en matière de notifications préalables exigées, deux jours avant le transport, et ramenées à la veille à 14 heures.

Un groupe de travail a été mis en place sur le sujet dès le mois de mai ; groupe de travail composé des organisations syndicales qui représentent le secteur, de l'administration et du cabinet de M. le Ministre Di Antonio.

Ce groupe de travail a repris ses discussions, afin d'alléger le système informatique actuel.

Mon cabinet participe à ces discussions. Je suis attentif à ce que mon collègue en charge de l'Environnement rende la charge administrative plus légère, moins coûteuse en temps et moins pénible sur la mise en œuvre du programme de gestion durable de l'azote en agriculture, en particulier. Vous pourrez aussi le solliciter, par ailleurs, pour d'autres précisions.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je ne manquerai pas d'interpeller M. le Ministre Di Antonio et je ne doute pas que vous serez attentif à ce qu'il y ait des progrès effectifs dans la simplification administrative. Je connais votre combativité en la matière et votre ardeur d'avance.

M. le Président. - Je peux vous donner une précision en tant que président de la Commission de l'agriculture. J'ai écrit au président de la Commission de l'environnement pour rappeler l'engagement que nous avons pris d'une réunion dans les deux mois.

Le 23 octobre et le 23 novembre, on devait faire une réunion. Les travaux budgétaires peuvent justifier un report, mais je pense que, même si c'est pour faire un point intermédiaire, cela vaudrait la peine de voir où l'on en est.

M. Desquesnes (cdH). - Ce sera l'occasion, Monsieur le Président, pour que je réadresse cette question collectivement à nos deux ministres.

M. le Président. - La question a été évoquée à la Conférence des présidents.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LES RELATIONS ENTRE LA
FÉDÉRATION DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE
(FEVIA) ET LE MONDE DE L'AGRICULTURE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les relations entre la Fédération de l'Industrie Alimentaire (FEVIA) et le monde de l'agriculture ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, vous avez sans doute vu la communication qui a été faite par le nouveau président de la FEVIA, connu à la fois pour ses compétences, mais également pour son sens de la

modération et de la concertation. Lors de son installation, le 1er décembre dernier, il rappelait aussi tout le poids de cette fédération avec quasiment 90 000 emplois sur le territoire belge, 50 milliards de francs belges, une balance positive. Cela en ferait rougir plus d'un, mais, en même temps, il a profité de ce moment pour faire un appel aux pouvoirs publics et, entre autres, au ministre de l'Agriculture que vous êtes, en souhaitant qu'il y ait une collaboration qui s'installe entre le secteur alimentaire et l'agriculture.

Je souhaiterais avoir votre réaction par rapport à ces propositions. C'est suffisamment rare pour ne pas être apprécié et voir qu'il y a manifestement un souhait d'avancer ensemble et de trouver des synergies entre deux secteurs qui se complètent, même si, parfois, il y a des tensions entre les deux milieux.

Je voulais donc avoir votre réaction. Avez-vous déjà pu le rencontrer ? Un calendrier a-t-il été mis sur pied ? Des rencontres sont-elles prévues en la matière ? Quelle est votre optique sur le sujet ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, les relations entre la FEVIA et l'agriculture sont nombreuses.

Ce point est d'ailleurs abordé dans l'article premier du Code wallon de l'agriculture qui prévoit, notamment, de favoriser les collaborations entre les différents acteurs de la chaîne agroalimentaire.

Dans ce cadre, la FEVIA est une actrice active et participe aux négociations avec l'agriculture ou aux groupes de travail à propos de celle-ci. Elle a d'ailleurs été, chaque fois, présente lorsque j'ai réuni, par exemple, une *task force* à propos des fruits et légumes ou encore, une autre *task force* par rapport aux difficultés du secteur laitier.

Ainsi, depuis 2009, il existe, au niveau belge, une « concertation de la chaîne agroalimentaire » à laquelle participent les différents maillons de la chaîne dont notamment, la FEVIA pour les industries agroalimentaires et les associations agricoles membres de l'Agrofront. Des discussions se tiennent régulièrement dans ce cadre interprofessionnel.

De ces concertations est sorti un code de conduite belge pour des relations équitables dans la chaîne agroalimentaire ainsi qu'un soutien direct temporaire des producteurs laitiers, par les distributeurs, dans le secteur laitier, en 2009, et encore cette année.

Pour le secteur de la viande bovine, je peux citer la mise en place, en 2013, d'un indice des prix de la viande bovine, la mise en œuvre d'un dossier « Indication

géographique protégée » et, actuellement, des discussions – difficiles, mais toujours en cours – pour un soutien direct temporaire aux producteurs porcins.

La FEVIA joue également un rôle dans le cadre de l'embargo russe et a toujours été associée, par mon administration, à la définition des priorités de la recherche à finalité agricole en participant aux travaux du Comité d'orientation et d'évaluation de la recherche à finalité agricole. Enfin, elle est aussi active au sein du Collège des producteurs qui a été mis en place. J'ai d'ailleurs donné instruction à l'APAQ-W d'être plus en concertation avec la FEVIA pour l'annonce des programmes de promotion que nous mettons en place. Il est évidemment important que tant du côté Comeos que du côté de la FEVIA, il y ait des informations réciproques et un renforcement des campagnes spécifiques.

À travers ses diverses actions, la FEVIA se révèle donc un acteur incontournable du secteur agroalimentaire belge et wallon et, par conséquent, un partenaire important pour le développement de l'agriculture wallonne.

Je me réjouis bien entendu de rencontrer très prochainement le nouveau président, M. Eylenbosch.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. Je me réjouis des contacts entre la Wallonie et la FEVIA. Peut-être que ma question est arrivée un peu trop tôt, puisque j'entends que le ministre rencontrera le président de la FEVIA, très prochainement, ce qui permettra sans doute de développer un certain nombre de dossiers qui ont été évoqués.

J'attends de ce genre de rencontres un suivi positif et je reviendrai ultérieurement vers M. le Ministre pour ce faire.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LA POLITIQUE FONCIÈRE DE LA
WALLONIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la politique foncière de la Wallonie ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Président, c'est quasiment une forme de harcèlement que j'ai à l'égard du ministre sur ce sujet, mais je sais qu'il ne le considère pas comme cela. Je surveille ce dossier et si je reviens, c'est que, pas plus tard qu'il y a une dizaine de jours, dans le cadre de la vente du château de Moulbaix à Ath, et les terres qui entourent ce château, les fermiers intéressés ont pu se rendre compte de ce que ce n'était pas un vain mot de parler, aujourd'hui, d'une inflation du prix des terres agricoles. Ceux qui réellement exercent leur travail dans l'agriculture et exploitent ces terres se sont rapidement trouvés hors secteur, si je puis dire, en tout cas dans l'impossibilité de passer au rachat, parce que les prix étaient, à ce point, élevés que manifestement, l'on voit bien que l'on est dans un placement financier dans un patrimoine et plus dans un patrimoine qui permet d'exercer directement le métier d'agriculteur.

Je voulais donc revenir, Monsieur le Ministre, vers vous sur trois dossiers.

Faire le point sur l'avancée de ce dossier et sur l'observatoire foncier agricole dont la mise en place avait été programmée pour 2015. Où en est-on ? Il y avait des relations, des contacts avec le notariat qui devaient être entrepris et finalisés. Est-ce fait ? Si cela n'est pas fait ou si ce n'est pas totalement fait, où cela bloque-t-il ? Quels sont les sujets qui, aujourd'hui, sont encore en travers de ce dossier ? Là aussi, on parlait d'un outil informatique, où en est-on ?

Deuxième dossier, c'est celui de la banque foncière qui devait également voir le jour. Où en est-on dans ce dossier ? Y a-t-il des retards qui seraient anormaux ? Si c'est le cas, peut-on identifier des responsabilités ?

Je voyais que le président de la FUGEA, très récemment, par rapport à cette banque foncière, disait que c'est une coquille vide dont les moyens font défaut. Pourquoi a-t-il dit cela ? Ce n'est évidemment pas à vous que je dois demander la réponse de ce qu'il a dit, mais partagez-vous cette analyse et ce point de vue ?

Troisièmement, c'est le dossier de la Cellule de prospective et de formation qui, là aussi, devait être portée sur les fonds baptismaux et qui semble se faire attendre. Quelle est éventuellement, si nos informations ne sont pas exactes, la composition de cette cellule ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, vous me permettrez d'être relativement bref, dans la mesure où je me suis exprimé, lors de plusieurs questions récentes, mais surtout aussi lors de la présentation de la note de politique générale, il y a peu.

Concernant les dernières avancées, mon administration vient de me soumettre un projet relatif à la dématérialisation des procédures de préemption, fruit de son travail avec la Fédération du notariat. Les choses avancent donc. Tant du côté du notariat que du côté de la DGO3, des développements informatiques ont été réalisés pour permettre cette dématérialisation.

Une fois opérationnels pour la notification des préemptions, ces développements pourront être utilisés pour la notification des ventes dans le cadre de la mise en place de l'observatoire foncier.

Pour le reste, bail à ferme, observatoire, nouveaux outils fonciers, prévus dans le code, vous savez que je n'ai pas pour principe de me précipiter, vu les enjeux et la complexité de la matière.

La compétence principale en matière de foncier, le bail à ferme, vient d'être régionalisée et vous savez que, pendant près de 30 ans, on n'y a pas touché, mais je souhaite que l'on y touche.

Concernant la Cellule de prospective et de formation, aucune cellule de ce nom n'est prévue concernant le foncier. S'il s'agit de la Cellule de prospective et de veille scientifique prévue par le Code wallon de l'agriculture, celle-ci sera mise en place, courant 2016, lors de l'entrée en vigueur du titre XII du code.

Concernant les inquiétudes du président de l'association agricole, celui-ci est en réunion de concertation régulièrement avec mon cabinet et par rapport au foncier, il connaît à la fois ma détermination à faire avancer les choses, mais aussi le soin que je souhaite apporter à cette réforme.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie M. le Ministre pour sa réponse. J'entends qu'il y a une avancée dans le cadre de la dématérialisation des procédures de préemption, ce qui est une bonne chose, je tiens à le préciser, mais il faudrait aussi que tout le dossier puisse avancer sur l'observatoire foncier agricole.

Je ne conteste pas la complexité du dossier. D'ailleurs, vous voyez bien au ton qui est le mien dans mon questionnement que tout ce que je souhaite, c'est que l'on puisse également avancer. À un moment donné, des pas doivent être faits, des accords doivent être scellés ou des décisions doivent être prises. Je pense que l'on ne peut pas continuer, non pas à tourner en rond parce que je ne vais pas jusque-là dans ma pensée, mais l'on sent bien que le terrain est demandeur, que ceux qui sont concernés par ce sujet souhaitent réellement qu'il y ait des initiatives qui aboutissent. J'incite M. le Ministre à poursuivre son travail avec une célérité certaine.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. - Les questions orales ou interpellation(s) de :

- M. Dister, sur « les synergies entre les différents acteurs du secteur touristique » ;
- Mme Brogniez, sur « l'utilisation de l'aide de « *minimis* » en agriculture » ;
- M. Arens, sur « l'impact des élections régionales françaises sur la Grande Région » ;
- Mme Lambelin, sur « le futur des relations avec les régionales françaises dans le cadre de la Grande Région » à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 17 heures 56 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Josy Arens, cdH
Mme Jenny Baltus-Möres, MR
M. François Bellot, Président
M. Philippe Blerot, Inspecteur général du DNF
M. René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives,
délégué à la Représentation à la Grande Région
M. Philippe Courard, PS
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. François Desquesnes, cdH
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Yves Evrard, MR
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Patrick Lecerf, MR
M. Didier Marchal, Directeur a.i. de la Direction des Ressources forestières du DNF
Mme Isabelle Moinnet, cdH
Mme Christie Morreale, PS
M. Gilles Mouyard, MR
M. Frédéric Petit, Vice-président de l'ASBL Nature, Terres et Forêts (NTF)
M. Patrick Prévot, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Vincent Sampaoli, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AB	allocation de base
ACISEE	Attestation de conformité des Infrastructures de Stockage des Effluents d'Élevage
ADEPS	administration de l'éducation physique et des Sports
AES	Association des établissements sportifs ASBL
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ASBL	Association Sans But Lucratif
AViQ	Agence pour une Vie de Qualité
AWIPH	Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées
BEI	Banque européenne d'investissement
C.G.T.	Commissariat général au tourisme
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (accord économique et commercial global)
CO ₂	dioxyde de carbone
Comeos	Fédération belge du commerce et des services
COP21	la Conférence sur le Climat à Paris
CRAC	Centre régional d'aide aux communes / Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées
DEMNA	Département de l'Étude du milieu naturel et agricole
DGO3	Direction générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement
DNF	Département de la Nature et des Forêts
ESB	encéphalopathie spongiforme bovine
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FEVIA	Fédération de l'Industrie Alimentaire
FUGEA	Fédération Unie de Groupements d'Éleveurs et d'Agriculteurs
LED	Light-Emitting Diode
LIFE	fonds européen pour l'environnement
NTF	Nature, Terres et Forêts
ONF	Office National des Forêts
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
PAC	la politique agricole commune
PCDR	programme communal de développement rural
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes
PMR	Personnes à mobilité réduite
PWDR	Programme wallon de Développement Rural
SPW	Service public de Wallonie
SRFB	Société Royale Forestière de Belgique
TPE	très petites entreprises
UCL	Université catholique de Louvain
UNEBO	Union Nationale des Entreprises du Bois
UREBA	programme de subventions aux personnes de droit public et aux organismes non commerciaux pour la réalisation d'études et de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments